



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

réseau

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
DE LA RÉGION DE CAEN

Ce rapport a été établi conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire ou au Président de chaque collectivité membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport établi pour l'année 2017 fait l'objet d'une communication par le Maire ou le Président de chacune des collectivités membres de RESEAU en séance publique au cours de laquelle les délégués de la collectivité à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Cette communication aux conseils municipaux ou syndicaux ne nécessite pas une délibération.

Table des matières

Chapitre 1 : La PRODUCTION d'eau potable.....	7
1 Territoire de RÉSEAU	8
1.1 Introduction.....	8
1.2 Chiffres clé 2017	11
1.3 Organisation du service	17
2 Rapport technique.....	18
2.1 Caractéristiques techniques du service de PRODUCTION.....	18
2.1.1 Modes d'exploitations des productions du syndicat	18
2.1.2 Volumes produits par les systèmes de production actifs	21
2.1.3 Volumes importés hors syndicat.....	22
2.1.4 Volumes exportés hors syndicat	22
2.1.5 Volumes mis en distribution sur chacun des territoires	22
2.1.6 Bilan	23
2.1.7 Qualité de l'eau produite au point de vente (P101.1 et P102.1)	24
2.1.8 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	25
3 Préservation de la ressource	26
3.1 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)	26
3.2 Périmètres de protection	27
3.3 Animation du territoire.....	28
4 Etudes 2017	30
5 Bilan financier	32
5.1 Tarification aux collectivités membres du syndicat	32
5.2 Compte administratif 2017.....	32
5.2.1 Investissement	32
5.2.2 Exploitation	33
5.3 Encours de la dette 2017	34
6 Opérations de coopération décentralisée.....	35
Chapitre 2 : La DISTRIBUTION d'eau potable	36
7 Territoire de RESEAU DISTRIBUTION	37
7.1 Introduction.....	37
7.2 Organisation du service	38
7.3 Principales réalisations	39
7.3.1 Projet TRAMWAY	39
7.3.2 Création et extension, renouvellement et amélioration du réseau d'eau potable	39
7.3.3 Défense incendie sur la commune de Caen	41

7.3.4	Opérations du programme 2017 en cours au 31/12/2017, ou reportées sur l'exercice 2018 ou ultérieur	41
7.3.5	Opérations avec convention de Maitrise d'Ouvrage.....	42
7.4	Note de l'Agence de l'Eau.....	43
8	Rapport technique 2017	47
8.1	Caractéristiques techniques du service de DISTRIBUTION.....	47
8.1.1	Présentation du territoire desservi	47
8.1.2	Mode de gestion du service	49
8.1.3	Estimation de la population desservie (D101.1)	49
8.1.4	Nombre d'abonnés	50
8.1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	51
8.2	Volumes d'eau	52
8.2.1	Volumes mis en distribution (V4) et volumes consommés comptabilisés (V7)	53
8.2.2	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	53
8.2.3	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	54
8.2.4	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	55
8.3	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	56
8.4	Patrimoine et renouvellement	60
8.4.1	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	60
8.4.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	61
8.4.3	Branchements en plomb.....	61
8.5	Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	62
8.5.1	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	62
8.5.2	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	63
8.5.3	Taux de réclamations (P155.1).....	64
8.5.4	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	64
8.5.5	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	65
9	Rapport financier 2017	68
9.1	Tarification de l'eau et recettes du service	68
9.1.1	Modalités de tarification.....	68
9.1.2	Facture d'eau type (D102.0)	68
9.1.3	Recettes	80
9.2	Financement des investissements.....	80
9.2.1	Montants financiers	80
9.3	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	81
9.3.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	81
9.3.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	81
10	Tableau récapitulatif des indicateurs	82

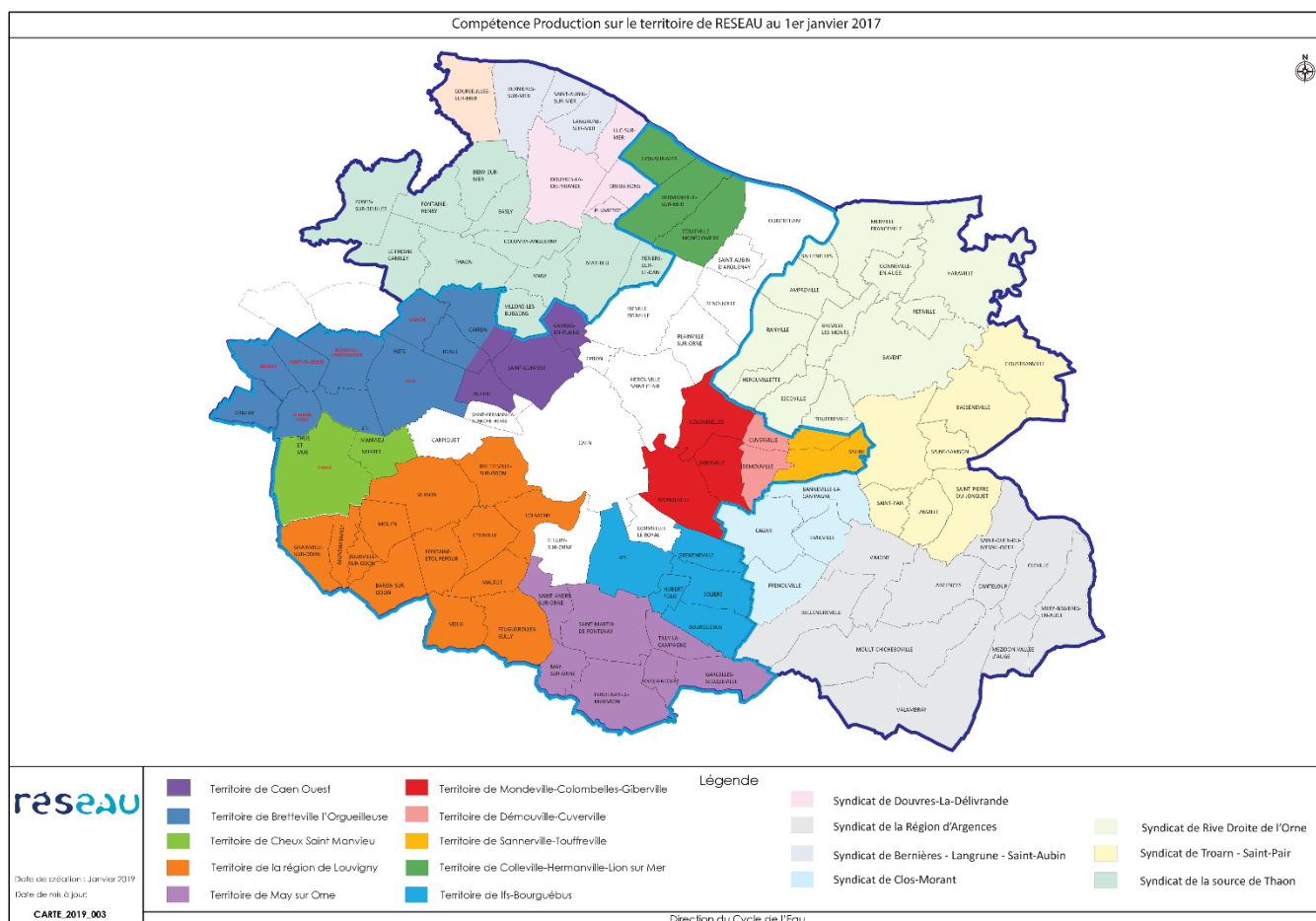
Chapitre 1 : La PRODUCTION d'eau potable

1 Territoire de RÉSEAU

1.1 Introduction

RÉSEAU a été créé fin 1999 et a la compétence production sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2014 conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013.

La carte suivante présente le territoire de Réseau en 2017, syndicat constitué de 106 communes.



Les études et travaux nécessaires à l'entretien, au renouvellement et à l'évolution du patrimoine sont gérés par les services de la Direction du Cycle de l'Eau de Caen la mer, mise à disposition de RÉSEAU.

Le syndicat a pour objet la production d'eau potable à partir des ouvrages nouveaux et existants, le suivi de la qualité des eaux et l'harmonisation des tarifs d'achat d'eau en gros de ses membres. Il assure :

- l'appoint en eau potable nécessaire pour les besoins (actuels et futurs tels qu'ils résultent des orientations du schéma directeur) de ses membres,
- la sécurité d'approvisionnement de ses membres,
- la qualité d'approvisionnement auprès de ses membres,

Pour répondre à ses objectifs, le syndicat mixte de production dispose :

➤ Ouvrages nouveaux :

Il est chargé de l'étude, de la réalisation et de la gestion de nouveaux équipements constitués par :

- des ouvrages nouveaux de captage d'eaux souterraines ou de surface,
- des ouvrages de pompage et de traitement,
- des canalisations d'interconnexion et de transfert d'eau vers les ouvrages de distribution des collectivités membres,
- des ouvrages annexes nécessaires au fonctionnement des installations.



Usine de l'Orne

➤ Ouvrages existants :

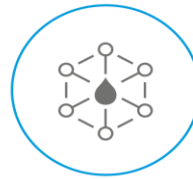
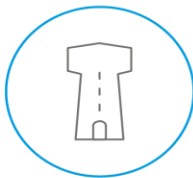
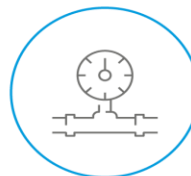
Depuis le 1^{er} janvier 2014, Réseau dispose de la compétence production sur l'ensemble de ces ouvrages. C'est donc RÉSEAU qui assure depuis ce jour la gestion technique et administrative de tous les ouvrages de production (actifs et en sommeil) et d'adduction.

1.2 Chiffres clé 2017

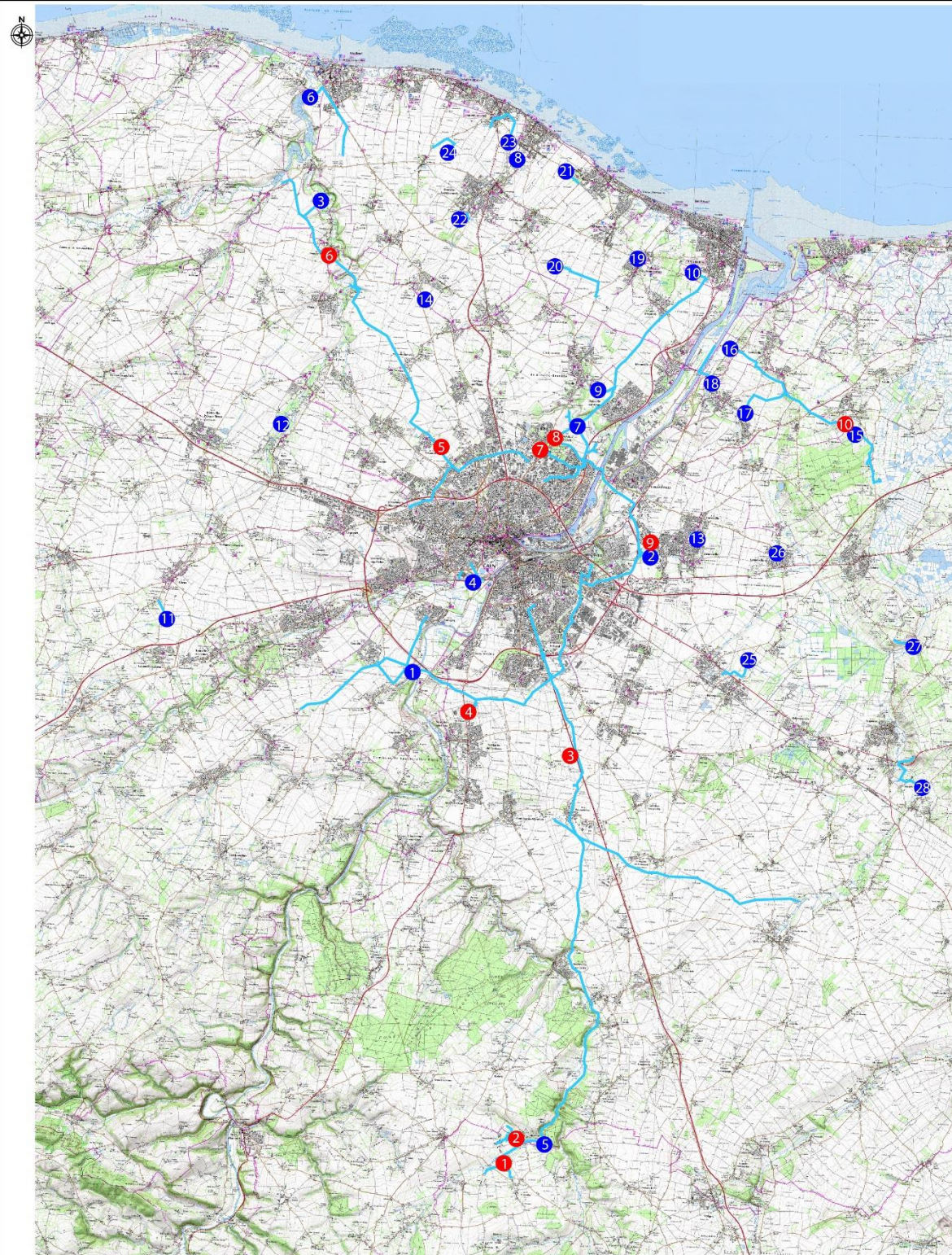
CHIFFRES CLÉ

**106** communes membres

1 usine de production d'eau
1 unité de charbon actif
3 unités de décarbonation
5 unités de déferrisation

**156** km
de canalisation
d'adduction**10** réservoirs ou châteaux
d'eau**50** forages actifs
regroupés en 28 systèmes
de production**330 000** habitants
desservis**20 000 000** m³
d'eau potable
produits
(soit ≈ 55 000 m³/jour)**100 %**
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
microbiologiques**98 %**
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
physico-chimiques

OUVRAGES DE PRODUCTION DE RESEAU AU 1^{ER} JANVIER 2017



réseau

Date de création :
janvier 2019

CARTE_2019_005

Légende

- 5 Système de production
- 1 Réservoirs
- Réseau

Direction du Cycle de l'Eau

Linéaire d'adduction total : 156,145 kms de canalisations

Dont les principales adductions :

	Linéaire en m
ADDUCTION NORD	19 665
ADDUCTION HÉROUVILLE	8 283
ADDUCTION ORNE	17 915
ADDUCTION SUD PLAINE	8 812
ADDUCTION MOULINES	32 978
ADDUCTION MUE	20 730
AUTRES	45 806
156 145 m	

Identification des ouvrages de stockage

NUMERO DU RESERVOIR	PHOTO	NOM	CAPACITE / VOLUME DE STOCKAGE
1		Réservoir de Moulines	65 m ³
2		Réservoir de Tournebu	65 m ³
3		Réservoir de Tilly-la-Campagne	2 850 m ³
4		Réservoir de Saint-Martin de Fontenay	7 000 m ³ (2 x 3 500 m ³)

5		Réservoir de Saint-Contest	5 000 m ³ (2 x 2 500 m ³)
6		Réservoir de Colomby-sur-Thaon	2 000 m ³
7		Réservoir d'Hérerville-Saint-Clair	6000 m ³ (2*3 000 m ³)
8		Pôle de regroupement de Lebisey	1000 m ³ (2*500)
9		Pôle de regroupement de la Gronde	1000 m ³ (2*500)
10		Bâche de reprise Des hauts vents	80 m ³
11		Bâche de l'usine de l'Orne	7 500 m ³ (3*2500m ³)

Identification des systèmes de production et des traitements existants

NUMERO	PHOTO	NOM DU SYSTEME DE PRODUCTION	NB DE FORAGE	TRAITEMENT
1		Usine de Louvigny	1 prise d'eau superficielle	Floculation-décantation, charbon actif en poudre, filtration, ozonation, ultrafiltration et désinfection à la javel
2		La Gronde	2 puits	Chloration
3		La Mue	5 forages	Chloration
4		Forages de Prairie I Caen	2 siphons + 1 puits central	Chloration
5		Sources de Moulines		Chloration
6		Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2) Courseulles-sur-Mer	2 forages	Chloration
7		Forages d'Hérouville (F4, F5, F6, F7, F8) Hérouville-Saint-Clair	5 forages	Décarbonatation (amont du 6000) Chloration
8		Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer	2 forages	Chloration
9		Forages de Blainville (F1, F2) Blainville-sur-Orne	2 forages	Chloration
10		Forages de Ouistreham Riva-Bella (F1, F3) Ouistreham Riva-Bella	2 forages	Chloration

NUMERO	PHOTO	NOM DU SYSTEME DE PRODUCTION	NB DE FORAGE	TRAITEMENT
11		Forage le Gros Orme Cheux	1 forage	Chloration Déferrisation
12		Forage de Vauculey Rots	1 forage	Chloration
13		Forages de Démouville (F2, F3) Démouville	2 forages	Chloration Déferrisation
14		Forage d'Anguerny Anguerny	1 forage	Chloration
15		Forages des Hauts-Vents Bavent	6 forages	Chloration Déferrisation (Bréville les Monts)
16		Forage de la Haute-Ecarde Amfréville	1 forage	Chloration
17		Forage du Mariquet Ranville	1 forage	Chloration Déferrisation (Bréville les Monts)
18		Captage de Longueville Ranville	1 captage	Chloration
19		Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	1 forage	Déferrisation Décarbonatation Chloration
20		Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	1 forage	Décarbonatation Chloration
21		Forage du Haut-Lion Lion-sur-mer	1 forage (F2)	Chloration Décarbonatation en projet

NUMERO	PHOTO	NOM DU SYSTEME DE PRODUCTION	NB DE FORAGE	TRAITEMENT
22		Forages de la Poterie Douvres-la-Délivrande	2 forages (F1 et F2)	Chloration
23		Forages du Marais (F2, F2bis) Langrune-sur-mer	2 forages (F2bis : actifs)	Chloration
24		Forages de la Delle au Mont Langrune-sur-Mer	2 forages (F1, F2)	Traitement au Charbon actif Chloration
25		Forage du Clos Morant Frénouville	1 forage	Déferrisation Chloration
26		Forage de Sannerville Sannerville	1 forage	Chloration
27		Forages du Canal Oursin (F1, F3) Janville	2 forages (F1 Marais - F3)	Chloration
28		Forages de Moulton Moulton	2 forages (F2bis, F3)	Déferrisation (le Punay) Chloration

1.3 Organisation du service

Maitre d'ouvrage RÉSEAU

Direction du cycle de l'eau

Hôtel de la Communauté urbaine

16 rue Rosa Parks – CS 52700

14 027 Caen Cedex 9

02 31 75 07 50



Réunions des instances syndicales

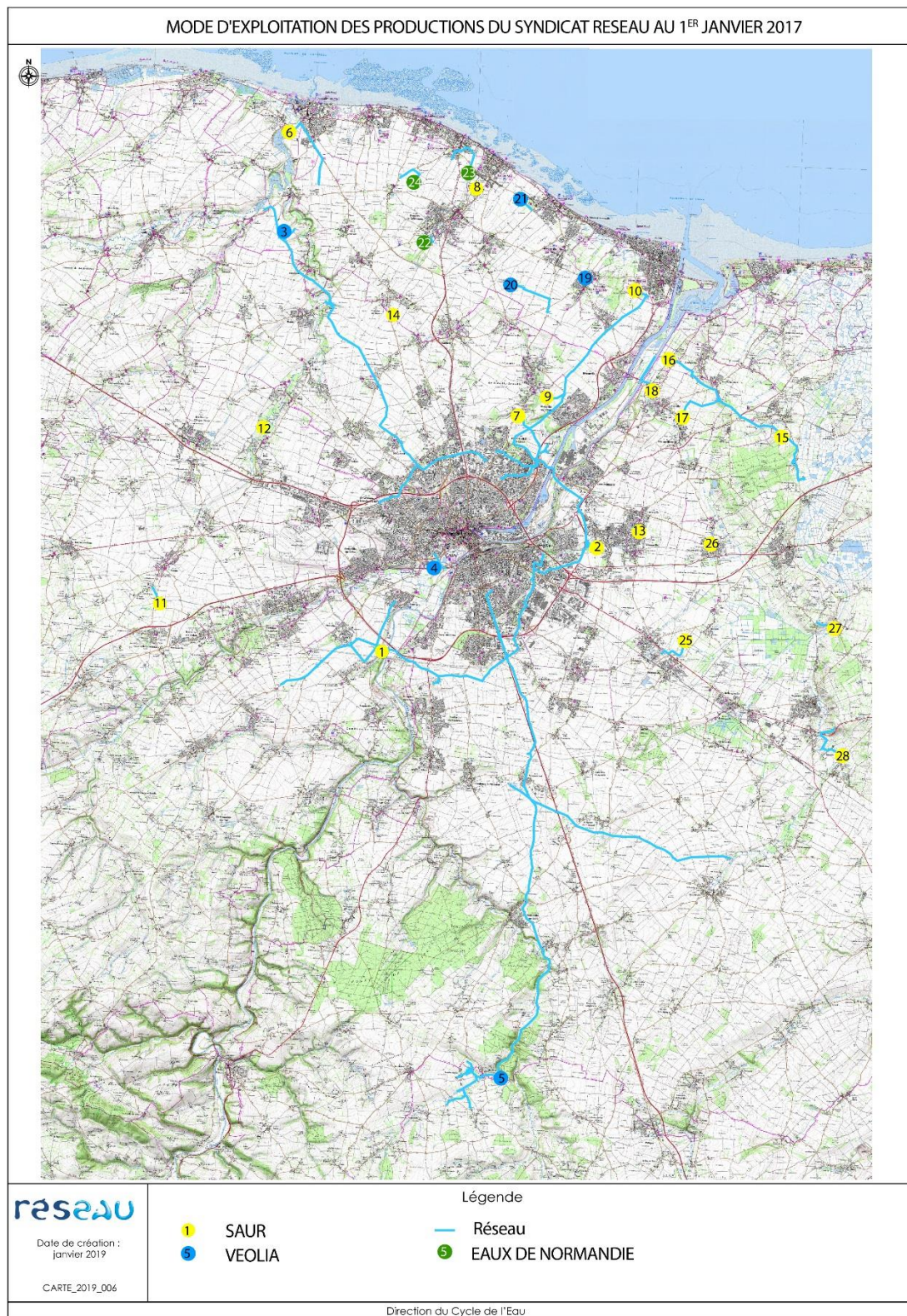
PLANNING DES COMMISSIONS, BUREAUX ET COMITÉS 2017

COMMISSIONS 1 : Finances, administration générale et communication COMMISSIONS 2 : Travaux, protection de la ressource et affaires techniques	BUREAUX SYNDICAUX	COMITÉS SYNDICAUX
1er SEMESTRE		
mardi 14 mars 2017 mardi 16 mai 2017 mardi 13 juin 2017	mardi 14 mars 2017 mardi 16 mai 2017 mardi 13 juin 2017	mardi 24 janvier 2017 mardi 7 février 2017 mardi 28 mars 2017 mardi 27 juin 2017
2ème SEMESTRE		
mardi 26 septembre 2017 mardi 14 novembre 2017 mardi 5 décembre 2017	mardi 26 septembre 2017 mardi 14 novembre 2017	mardi 4 juillet 2017 mardi 10 octobre 2017 mardi 5 décembre 2017

2 Rapport technique

2.1 Caractéristiques techniques du service de PRODUCTION

2.1.1 Modes d'exploitations des productions du syndicat



N° du système	Nom et localisation du système de production	Mode de gestion	Nom de l'exploitant	Echéance du contrat
1	Usine François Duroy Louvigny	Prestation de service *	SAUR	31/12/2018
2	La Gronde	Prestation de service *	SAUR	31/12/2018
3	La Mue	Délégation de service public	VEOLIA Eau	28/02/2022
4	Forages de Prairie I Caen	Délégation de service public	VEOLIA Eau	28/02/2022
5	Sources de Moulines	Délégation de service public	VEOLIA Eau	28/02/2022
6	Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2) Courseulles-sur-Mer	Délégation de service public	SAUR	30/06/2022
7	Forages d'Hérouville (F4, F5, F6, F7, F8) Hérouville-Saint-Clair	Prestation de service *	SAUR	31/12/2018
8	Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer	Prestation de service *	SAUR	31/12/2018
9	Forages de Blainville (F1, F2) Blainville-sur-Orne	Délégation de service public	SAUR	31/06/2021
10	Forages de Ouistreham (F1, F3) Ouistreham	Prestation de service *	SAUR	31/12/2018
11	Forage le Gros Orme Cheux	Prestation de service *	SAUR	31/12/2018
12	Forage de Vauculey Rots	Délégation de service public	SAUR	31/12/2023
13	Forages de Démouville (F2, F3) Démouville	Délégation de service public	SAUR	31/12/2021
14	Forage d'Anguerny Anguerny	Délégation de service public	SAUR	30/06/2019
15	Forages des Hauts-Vents (6 forages actifs) Bavent	Délégation de service public	SAUR	30/09/2022
16	Forage de la Haute-Ecarde Amfréville	Délégation de service public	SAUR	30/09/2022
17	Forage du Mariquet Ranville	Délégation de service public	SAUR	30/09/2022
18	Captage de Longueville Ranville	Délégation de service public	SAUR	30/09/2022
19	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	Délégation de service public	VEOLIA Eau	30/06/2024
20	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-mer	Délégation de service public	VEOLIA Eau	30/06/2024
21	Forage du Haut-Lion (F2 en activité) Lion-sur-mer	Délégation de service public	VEOLIA Eau	31/12/2024
22	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	Délégation de service public	EAUX DE NORMANDIE	30/12/2017
23	Forages du Marais (F2, F2bis) Langrunes-sur-mer	Délégation de service public	EAUX DE NORMANDIE	30/06/2028
24	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrunes-sur-Mer	Délégation de service public	EAUX DE NORMANDIE	30/06/2028
25	Forage du Clos Morant Frénouville	Délégation de service public	SAUR	30/06/2019
26	Forage de Sannerville Sannerville	Prestation de service	SAUR	31/12/2018
27	Forages du Canal Oursin (F1, F3) Janville	Prestation de service	SAUR	31/12/2018
28	Forages de Moulton (F2bis, F3) Moulton	Délégation de service public	SAUR	30/06/2020

* le marché de prestation SAUR se termine le 31/12/2018, renouvelable 2 fois 1 an

Le principal contrat pour l'exploitation des ouvrages de production de Réseau a une durée de 50 mois et a pris effet le 1^{er} novembre 2014. La société SAUR est le titulaire de ce contrat qui pourra être reconduit deux fois 1 année, portant son terme ultime au 31 décembre 2020.

Le contrat a pour objet :

- L'exploitation de l'usine de captage d'eau de l'Orne François Duroy (la capacité maximale de la station est de 1.500 m³ d'eau par heure soit sur 20 h : 30.000 m³/j), des conduites d'adduction depuis l'usine jusqu'à Mondeville, la Cavée et des réservoirs uframec et St Martin de Fontenay
- L'entretien des installations des eaux d'exhaure des mines de May sur Orne.
- L'exploitation et la gestion de la conduite d'adduction de Saint Sylvain - Rocquancourt.
- L'exploitation et la gestion des installations des forages de la Gronde.
- L'exploitation et la gestion des nouvelles installations de l'adduction Nord.

Le contrat comporte trois tranches conditionnelles pour l'exploitation des ouvrages suivants :

- Tranche conditionnelle 1 : installations de production de la ville de Caen
- Tranche conditionnelle 2 : installations de production de la ville d'Hérouville-Saint-Clair
- Tranche conditionnelle 3 : installation de production du Territoire de Sannerville-Touffreville

La tranche conditionnelle n°3 a été notifiée à compter du 1^{er} janvier 2015.

La tranche conditionnelle n°2 a été notifiée à compter du 1^{er} janvier 2016.

La tranche conditionnelle n°1 ne sera pas notifiée au vu de la confirmation de la date d'échéance du contrat de la ville de Caen.

Le contrat prévoit la reprise des ouvrages suivants à la fin des contrats de délégation de service public :

- Installation de production de Ouistreham, à compter du 1^{er} janvier 2015
- Installation de production de Luc-sur-mer à compter du 1^{er} janvier 2016
- Installation de production du Territoire de Cheux - St-Manvieu à compter du 1^{er} juillet 2017
- Installation de production du Territoire de Troarn-St Pair à compter du 1^{er} juillet 2017
- Installation de production du Territoire de Douvres-la-Délivrande à compter du 1^{er} janvier 2018

Le contrat d'exploitation concerne :

Le captage, le traitement, l'élévation, l'adduction et l'alimentation des réservoirs nécessaires à la distribution d'eau potable aux membres du syndicat.

- Avenants de partition

Les délégations de service public se poursuivent jusqu'à leur terme, des avenants de partition ont été signés pour acter la scission entre les compétences :

production et distribution.

2.1.2 Volumes produits par les systèmes de production actifs

Nom et localisation du système de production	2016			2017		
	Vol. Prélevés	Vol. Produits	η	Vol. Prélevés	Vol. Produits	η
Usine de l'Orne	7 361 304	6 875 085	93,4%	8 778 253	8 327 909	94,9%
Forages de la Gronde	328 070	328 070	100%	80	80	100%
Forages de la Mue	2 307 507	2 307 507	100%	2 350 042	2 316 677	99%
Forages de Prairie I - Caen	2 121 849	2 121 849	100%	2 229 074	2 229 074	100%
Sources de Moulines	1 352 795	1 347 474	100%	1 396 169	1 329 429	95,2%
Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2) - Courseulles-sur-Mer	266 253	266 253	100%	290 690	290 690	100%
Forages d'Hérouville (F4, F5, F6, F7, F8) - Hérouville-Saint-Clair	1 453 790	1 453 790	100%	1 458 992	1 418 810	97,2%
Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) - Luc-sur-Mer	192 466	192 466	100%	190 634	190 634	100%
Forages de Blainville (F1, F2) - Blainville-sur-Orne	182 542	182 542	100%	235 874	235 874	100%
Forages de Ouistreham (F1, F3) – Ouistreham	125 089	125 089	100%	133 573	133 573	100%
Forage le Gros Orme - Cheux	70 701	70 701	100%	28 563	28 563	100%
Forage de Vauculey - Rots - Bretteville l'Ogueilleuse	535 587	535 587	100%	498 778	498 778	100%
Forages de Démouville (F2, F3) - Démouville	147 800	147 800	100%	136 068	136 068	100%
Forage d'Anguerny - Source de Thaon	71 951	71 951	100%	64 726	64 726	100%
Forages des Hauts-Vents (6 forages actifs) Bavent	789 494	788 456	99,87%	1 048 972	1 047 528	99,86%
Forage de la Haute-Ecarde - Amfréville	121 216	121 216				
Forage du Mariquet - Ranville	81 883	81 883				
Captage de Longueville - Ranville	30 757	30 757				
Forage de la Croix Vautier - Colleville-Montgomery	458 295	458 295	100%	504 418	500 143	99,2%
Forage de la Grande Epine - Hermanville-sur-Mer						
Forage du Haut-Lion (F2 en activité) - Lion-sur-Mer						
Forages de la Poterie (F1, F2) - Douvres-la-Délivrande	351 127	351 127	100%	351 726	351 726	100%
Forages du Marais (F2, F2bis) - Langrunes-sur-Mer	26 151	26 151	100%	30455	30455	100%
Forages de la Delle au Mont (F1, F2) - Langrunes-sur-Mer	551 877	546 868	98,7%	497 512	483 952	97,3%
Forage du Clos Morant - Frénouville	209 328	208 117	99,4%	246 888	246 520	99,9%
Forage de Sannerville - Sannerville	98 827	98 827	100%	89 835	89 835	100%
Forages du Canal Oursin (F1, F3) - Janville	330 147	330 147	100%	335 417	335 417	100%
Forages de Moulton (F2bis, F3) - Moulton	720 325	719 910	99,94%	699 255	698 926	99,95%
TOTAL	20 287 131	19 787 918	98%	21 596 084	20 985 387	97%

** Forage arrêté le 19 décembre 2016. Pompage ponctuel en 2017 pour essais

2.1.3 Volumes importés hors syndicat

Collectivité	Achat	Volumes achetés en 2015	Volumes achetés en 2016	Volumes achetés en 2017
RÉSEAU pour Courseulles-sur-mer	Syndicat du Vieux Colombier	100 793	128 209	95 406
RÉSEAU	Syndicat Sud-Calvados	503 429	517 450	409 228
RÉSEAU pour le territoire de Bretteville-l'Orgueilleuse	Syndicat du Vieux Colombier (secours)	2 517	2 843	26 192
TOTAL		606 739	648 502	530 826

2.1.4 Volumes exportés hors syndicat

Collectivité	Vente	Volumes vendus en 2015	Volumes vendus en 2016	Volumes vendus en 2017
RÉSEAU via le territoire de la Rive Droite de l'Orne	Cabourg	30 644	27 159	25 047
RÉSEAU via le territoire de Louvigny	Syndicat de la région d'Evrecy	37 618	49 709	46 162
TOTAL		68 262	76 868	71 209

2.1.5 Volumes mis en distribution sur chacun des territoires

Membres	Volumes mis en distribution	Volumes mis en distribution	Evolution (en %)
	2016	2017	
BÉNOUVILLE	107 993	111 809	4%
BIÉVILLE-BEUVILLE	156 820	177 763	13%
BLAINVILLE-SUR-ORNE	283 178	326 668	15%
CAEN	7 058 019	7 265 653	3%
CARPIQUET	198 811	212 722	10%
CORMELLES-LE-ROYAL	239 580	251 355	5%
COURSEULLES-SUR-MER	394 462	383 096	-3%
EPRON	67 736	68 930	1.8%
FLEURY-SUR-ORNE	265 793	238 844	-10%
HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR	1 604 141	1 535 849	-3%
LUC-SUR-MER	192 406	190 634	-1%
OUISTREHAM	651 415	659 412	1%
SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	45 561	44 875	-2%
SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE	81 660	82 824	1%

Membres	Volumes mis en distribution	Volumes mis en distribution	Evolution (en %)
	2016	2017	
Territoire de BERNIÈRES – LANGRUNE – ST-AUBIN	512 060	470 687	-8%
Territoire de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	475 867	428 508	-10%
Territoire de CHEUX – SAINT-MANVIEU	137 966	138 669	1%
Territoire de COLLEVILLE – HERMANVILLE - LION	420 930	504 418	20%
Territoire de DÉMOUVILLE – CUVERVILLE	218 465	217 587	0%
Territoire de DOUVRES – CRESSERONS – PLUMETOT	373 093	373 586	-6%
Territoire d'ARGENCES	719 910	698 926	-3%
Territoire de CAEN OUEST	361 276	354 672	-2%
Territoire de la RIVE DROITE DE L'ORNE	942 171	969 698	3%
Territoire de la SOURCE DE THAON	508 143	557 778	10%
Territoire de LOUVIGNY	971 258	1 072 652	10%
Territoire de MAY-SUR-ORNE	482 778	482 140	0%
Territoire de MONDEVILLE – COLOMBELLES - GIBERVILLE	1 479 123	1 642 529	11%
Territoire de SANNERVILLE – TOUFFREVILLE	98 827	89 835	-9%
Territoire de TROARN – SAINT-PAIR	329 208	335 417	2%
Territoire d'IFS – BOURGUEBUS	763 276	747 370	-2%
Territoire du CLOS MORANT	208 117	246 888	18%
TOTAL	20 350 043	20 881 794	3%

2.1.6 Bilan

	2016	2017
Volumes produits	19 787 918	20 985 388
Volumes achetés à l'extérieur	648 502	530 826
Volumes totaux produits et achetés	20 436 420	21 516 214
Volumes mis en distribution par RESEAU	20 350 043	20 881 794
Volumes vendus par RESEAU hors syndicat	76 868	71 209
Volumes mis en distribution et vendus hors syndicat	20 426 911	20 953 003
Rendement global	99,95%	97%

2.1.7 Qualité de l'eau produite au point de vente (P101.1 et P102.1)

POINTS DE PRÉLÈVEMENTS	ANALYSES					
	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements ARS	Nombre de prélèvements ARS NON CONFORME	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements ARS	Nombre de prélèvements ARS NON CONFORME	Taux de conformité P102.1
TTP CHEMIN AUX ANES	15	0	100%	15	0	100%
TTP RÉSERVOIR 6000	6	0	100%	12	0	100%
TTP JANVILLE	5	0	100%	5	0	100%
TTP SANNERVILLE	3	0	100%	3	0	100%
TTP GROS ORME	2	0	100%	2	0	100%
TTP VAUCULEY	3	0	100%	3	0	100%
TTP BLAINVILLE F1 ET F2	5	0	100%	5	0	100%
TTP BLAINVILLE F2	3	0	100%	3	0	100%
TTP ANGUERNY	3	0	100%	3	0	100%
TTP THAON	3	0	100%	3	0	100%
TTP USINE DE L'ORNE	27	0	100%	28	0	100%
TTP RÉSERVOIR 2000	3	0	100%	3	0	100%
TTP RONCHEVILLE	5	0	100%	5	0	100%
TTP LONGUEVILLE	3	0	100%	3	0	100%
TTP FONTAINES MALADES	3	0	100%	3	0	100%
TTP CLOS MORANT	3	0	100%	3	0	100%
TTP ROUTE DE CUVERVILLE	3	0	100%	3	0	100%
TTP RÉSERVOIR DE MOULT	6	0	100%	6	0	100%
TTP GRONDE	/	/	/	/	/	/
TTP QUISTREHAM	5	0	100%	5	0	100%
TTP BASSIN DE LA MUE	12	0	100%	12	0	100%
TTP PRAIRIE 1	12	0	100%	12	0	100%
TTP MOULINES EN MELANGE*	6	0	100%	12	2	83%
TTP HAUT LION	3	0	100%	12	0	100%
TTP GRANDE ÉPINE	3	0	100%	5	0	100%
TTP CROIX VAUTIER	3	0	100%	6	0	100%
TTP POTERIE	3	0	100%	12	1	92%
TTP DELLE AU MONT	5	0	100%	8	1	88%
TTP MARAIS	2	0	100%	2	0	100%
TTP FONTENAY	6	0	100%	6	0	100%
TOTAL	158	0	100%	200	4	98%

* Le point de prélèvement est situé au réservoir de la Guérinière, les eaux analysées sont issues d'un mélange entre les sources de Moulines et l'eau de l'usine de l'Orne.

2.1.8 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	5/5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)		
Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis		
+ 10	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	4/5
+ 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	10/15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)		
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	Sans objet
+10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	Sans objet
+10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)	10/10
+10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)	0/10
+5	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	0/5

3 Préservation de la ressource

3.1 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure d'instauration des périmètres de protection, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

N° du Système	RESSOURCE	PRODUCTION M3	AVANCEMENT en %	PONDERATION 2017
1	Usine François Duroy Louvigny	8 327 909	80	6 662 327
2	La Gronde	80	50	40
3	La Mue	2 316 677	80	1 853 342
4	Forages de Prairie I Caen	2 229 074	50	1 114 537
5	Sources de Moulines	1 329 429	60	797 657
6	Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2) Courseulles-sur-Mer	290 690	80	232 552
7	Forages d'Hérouville (F4, F5, F6, F7, F8)	1 418 810	80	1 135 048
8	Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer	190 634	80	152 507
9	Forages de Blainville (F1, F2)	235 874	80	188 699
10	Forages de Ouistreham Riva-Bella (F1, F3)	133 573	80	106 858
11	Forage le Gros Orme Cheux	351 726	80	281 381
12	Forage de Vauculey Rots	28 563	80	22 850
13	Forages de Démouville (F2, F3)	498 778	80	399 022
14	Forage d'Anguerny	136 068	50	68 034

N° du Système	RESSOURCE	PRODUCTION M3	AVANCEMENT en %	PONDERATION 2017
15	Forages des Hauts-Vents (6 forages actifs) Bavent	64 726	80	51 781
16	Forage de la Haute-Ecarde Amfreville	1 047 528	80	838 022
17	Forage du Mariquet Ranville		80	
18	Captage de Longueville Ranville		80	
19	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery		80	
20	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-mer	500 143	60	333 445
21	Forage du Haut-Lion (F2 en activité) Lion-sur-mer		60	
22	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande		80	
23	Forages du Marais (F2, F2bis) Langrunes-sur-mer	30 455	80	24 364
24	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrunes-sur-Mer	483 952	20	96 790
25	Forage du Clos Morant Frénouville	246 520	80	197 216
26	Forage de Sannerville	89 835	80	71 868
27	Forages du Canal Oursin (F1, F3) Janville	335 417	80	268 334
28	Forages de Moulton (F2bis, F3)	698 926	80	559 141
TOTAL		20 985 387	72,5	15 214 406

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 72,5 %.

3.2 Périmètres de protection

Sources de Moulins

Monsieur le Préfet du Calvados a signé le 19 décembre 2013, l'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulins ». Depuis cette date, RÉSEAU procède à la mise œuvre de cet arrêté via l'établissement de convention individuelles d'indemnités. 14 conventions individuelles ont été signées en 2017 et 38 conventions ont été délibérées lors des Bureaux syndicaux du 26 septembre et du 14 novembre 2017.

Forage d'Anguerny

RÉSEAU a décidé de poursuivre la régularisation de la situation administrative des captages d'eau potable du forage d'Anguerny, engagée initialement par le SIAEP des Eaux de la source de Thaon. Dans ce cadre, l'étude technico-économique, lancée à l'automne 2016, a été finalisée en 2017. RÉSEAU a délibéré pour demander à l'Etat d'organiser l'enquête publique lors de son comité syndical du 5 décembre 2017.

Forages Prairie 1

La ville de Caen a remis, en décembre 2013, à la Préfecture du Calvados un dossier complet pour la consultation interservices et l'organisation de l'enquête publique. En raison de la tenue des Jeux Equestres

Mondiaux sur le même secteur, l'organisation de l'enquête publique a été repoussée. Les services de l'Etat ont, par la suite, demandé à RESEAU d'actualiser le dossier initial. Un additif au dossier préparatoire a donc été réalisé et transmis en juin 2016 pour avis consolidé. Cet avis a été obtenu en juin 2017. Il a permis aux services de l'Etat de finaliser le projet d'arrêté préfectoral qui a été présenté en Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) en septembre 2017. RÉSEAU a délibéré pour demander à l'Etat d'organiser l'enquête publique lors de son Bureau syndical du 26 septembre 2017.

Forages de la Delle au Mont à Langrune-sur-Mer

RÉSEAU a repris la régularisation de la situation administrative des captages d'eau potable de la Delle au Mont à Langrune-sur-Mer, engagée initialement par le SIAEP de Bernières-Saint Aubin. Dans ce cadre, RÉSEAU a organisé plusieurs réunions de relance de la démarche et a constitué le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC). L'étude environnementale initiale étant considérée comme caduque par les services de l'Etat, le bureau d'études CPGF Horizon a été missionné pour réaliser une nouvelle étude. Celle-ci a démarré en octobre 2017.

Forage de la Grande Epine à Hermanville-sur-Mer

L'arrêté instaurant les périmètres de protection du forage de la Grande Épine à Hermanville-sur-Mer prévoyait l'acquisition d'une portion complémentaire du périmètre de protection immédiate (PPI) par la collectivité. RÉSEAU a repris cette acquisition foncière pour laquelle une procédure d'expropriation avait été engagée par le SIAEP de Bernières-Saint Aubin. La finalisation de cette démarche a permis l'acquisition foncière du complément de PPI en mars 2017.

3.3 Animation du territoire

Le syndicat exploite 51 captages sur 17 Aires d'Alimentation de Captages (AAC). 10 AAC sont classées comme prioritaires réglementairement. RESEAU doit donc mettre en place des programmes d'actions afin de reconquérir ou préserver la qualité de l'eau de ces captages. Certains sont concernés par des taux de nitrates et/ou de pesticides élevés, parfois au-dessus des normes de potabilité en eau brute.

- **Actions en zones agricoles**

L'année 2016 a marqué une étape importante puisqu'un partenariat a été signé fin décembre avec la Chambre d'Agriculture du Calvados. Cet engagement a permis le redémarrage des démarches sur les aires d'alimentation de captages, suspendues depuis 2011 en raison de difficultés de dialogue avec la profession agricole. En 2017, la reprise des démarches à l'échelle des premières AAC concernées a été effective.

Quatre secteurs ont ainsi été concernés par la relance de l'animation du territoire :

- l'AAC Mue et Seulles aval (AAC prioritaire),
- l'AAC Rots Vauculey (AAC prioritaire),
- l'AAC Lion-sur-Mer (AAC retenue en raison de non-conformités concernant le paramètre bentazone, substance active de désherbant utilisé en agriculture. Les valeurs dépassent la norme sanitaire de

0,1 µg/L et l'unité de production n'est pas équipée d'unité de traitement des pesticides. La mise en place d'une démarche d'animation est demandée par les services de l'Etat, en parallèle de la dérogation accordée),

- AAC prise d'eau de l'Orne (AAC retenue en raison de non-conformités concernant le paramètre métaldéhyde, substance active d'un anti-limaces utilisé en agriculture et dans les potagers. RESEAU a donc décidé de mettre en œuvre des actions préventives sur ce territoire).

Une première phase, de mars à juin 2017, a conduit à rencontrer individuellement les principaux acteurs agricoles du territoire, afin de connaître leurs attentes, leurs craintes et leurs suggestions par rapport à la mise en place de la concertation.

Sur chaque zone, une réunion d'information a ensuite été organisée. Tous les agriculteurs concernés ont été invités. Un comité de pilotage et un comité technique, associant des acteurs des territoires, ont également été constitués sur chaque secteur. Ces comités ont réfléchi aux premières actions à mener sur chaque AAC.

A terme, l'objectif pour RESEAU est d'avoir une animation sur l'intégralité des AAC de son territoire, en démarrant de nouvelles démarches chaque année.

- **Actions en zones non agricoles**

Auprès des collectivités

Pour les collectivités, l'objectif de reconquête de la qualité de la ressource en eau passe par la réduction voire l'élimination des sources et des risques de pollutions ponctuelles et diffuses liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Afin d'accompagner ces démarches, RESEAU apporte un appui financier aux collectivités faisant l'acquisition de matériel de désherbage alternatif. En 2017, 4 communes (Hérouville Saint-Clair, Douvres-la-Délivrande, Cresserons et Argences) ont bénéficié de l'aide financière de RESEAU.

Auprès du grand public

Afin de sensibiliser les particuliers et les inciter à utiliser moins de pesticides, différentes actions ont été mises en place. Les animatrices ont tenu le stand de RESEAU lors de **huit manifestations** de plus ou moins grande ampleur : festivals, balades nature, cross départemental, manifestations locales. Au total, **plus de 4 300 personnes** ont été sensibilisées en 2017.



Festival Beauregard (7-9 juillet 2017)



Sables animés (29 juillet et 12 août 2017)



Cross départemental (15 novembre 2017)

4 Etudes 2017

- **Schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat RESEAU**

2017 s'est caractérisée par le transfert de compétence "distribution en eau potable" à RESEAU sur une partie de son territoire (voir Chapitre 2). Il est apparu opportun d'amorcer la démarche d'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable sous les angles "production" ET "distribution". La rédaction du cahier des charges, en lien avec les partenaires de RESEAU (DDTM, ARS, Agence de l'eau,...), a donc été engagée au second semestre 2017 avec une perspective de notification fin 2018-début 2019.

- **Etudes "production"**

Les études initiées en 2016 se sont poursuivies en 2017, notamment l'étude pour la mise en œuvre d'une **unité de décarbonatation à Lion sur Mer**.

La délégation de service public (DSP) confiée à VEOLIA pour les communes de Lion / Mer, Hermanville / Mer et Colleville-Montgomery incluait la mise en œuvre d'une unité de décarbonatation sur chacune des communes. En 2016, les unités d'Hermanville / Mer et Colleville-Montgomery ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage de RESEAU suite au transfert de compétence production de l'ex SIAEP HLC vers RESEAU au 01/01/2014.

Suite au transfert de compétence et afin de pouvoir bénéficier des aides financières de l'Agence de l'Eau, l'unité de Lion / Mer est étudiée en intégrant d'autres problématiques touchant le secteur de Lion/mer, à savoir la présence de pesticides dans les eaux du forage de Lion/mer (bentazone) et de la baisse de productivité des forages.

Certaines études ont été reportées, notamment, l'étude de sécurisation de la zone sud du syndicat via la liaison entre l'usine de l'Orne et l'ex-Syndicat de Louvigny : étude conditionnée à la mise en place des périmètres de protection des forages de PRAIRIE I à Caen et aux conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

- **Évolution de l'usine de l'Orne :**

Enveloppe de l'opération : 26 000 000 € HT.

A la suite de la mise en service de la file eau le 6 décembre 2016, les essais de garantie ont été effectués tout au long de l'année 2017. Parallèlement, le chantier s'est poursuivi :

- Finition de la file boues et mise en service du filtre-presse
- Construction et mise en service de la station d'alerte
- Réhabilitation de la prise d'eau existante
- Réhabilitation de la bache d'eau potable existante
- Déconstruction de l'ancienne usine
- Modification du refoulement vers le réservoir de Saint-Martin
- Réalisation des aménagements extérieurs (réseaux, voirie, éclairages, clôtures, espaces verts, plantations)
- Mise en place de la télégestion
- Réhabilitation de l'ancien local de reprise et transformation en local de stockage

La dernière réception de travaux a été prononcée le 31/12/2017.

- **Liaison Forage de la Gronde-Pole de regroupement de la Gronde**

Les eaux du forage de la Gronde sont maintenant envoyées directement au pôle de regroupement de la Gronde à GIBERVILLE pour être mélangée avec les eaux en provenance de l'Usine de l'Orne et secourir l'adduction Nord en cas de problème. Cette liaison a été permise par la pose sur 70ml d'une canalisation 250mm en fonte ductile et la réutilisation d'une partie de l'ancienne conduite de refoulement.

- **Dévolement de la conduite de Moulines :**

En raison d'un projet immobilier au niveau du lieu dit « La Mare » à IFS, la conduite d'adduction des eaux de Moulines vers CAEN a dû être déviée sur 187ml. Cette canalisation en fonte Ductile est de diamètre 500mm.

5 Bilan financier

5.1 Tarification aux collectivités membres du syndicat

- Contribution pour le syndicat RESEAU

Au 1^{er} janvier 2015 : 0.050€/m³ H.T.

Au 1^{er} juillet 2015 : 0.060€/m³ H.T.

Au 1^{er} janvier 2016 : 0,080 €/m³ H.T.

Au 1^{er} janvier 2017 : 0,080 €/m³ H.T.

Au 1^{er} mars 2017 : 0,10€/m³ HT

- Redevance prélèvement

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

5.2 Compte administratif 2017

5.2.1 Investissement

- Dépenses

Libellé	Crédits 2016 (en €)	Réalisation 2016 (en €)	Crédits 2017 (en €)	Réalisation 2017 (en €)
TOTAL Emprunts	829 000	716 928,94	839 000,00	728 051,58
Emprunts	310 599,00	198 528,21	411 000,00	411 216,15
Emprunt Agence de l'Eau	407 401,00	407 400,73	317 000,00	316 835,43
Autres dettes	111 000	111 000,00	111 000,00	0
TOTAL ETUDES	480 000	22 550	625 000,00	13 983,90
TOTAL TERRAINS	60 000	1 074,41	80 000,00	11 141,61
TOTAL TRAVAUX	12 911 103,24	6 095 958,24	10 603 571,20	2 526 220,40
Travaux divers	1 061 715,57	369 481,88	5 911 001,76	295 688,84
Programme EAU 2009/2013	8 528 364,15	5 013 739,19	3 292 569,44	1 618 862,50
AP 8001 Travaux sur les installations	400 000	395 317,95	400 000,00	227 841,26
AP 8002 Forage de la Gronde	500 000	18 650	100 000,00	5 600,00
AP 8003 Forage de Vimont	700 000	46 438,60	450 000,00	308 864,05
AP 8004 Sécurisation zone sud	46 000	0	0	0
AP 8005 Forage de Prairie	150 000	9 809,65	250 000,00	19 533,00
AP 8006 Moulins	1 425 023,52	242 520,97	100 000,00	45 582,50
AP 8007 Réhabilitation réservoir mue	100 000	0	100 000,00	4 248,25
Amortissement Subventions	373 000	299 695,70	726 500	700 446,17
Avances	405 815,51	408 815,51	600 000	0
TOTAL	15 058 918,75	7 545 022,80	13 474 071,20	3 979 843,66

- Recettes d'investissements

Libellé	Crédits 2016 (en €)	Réalisation 2016 (en €)	Crédits 2017 (en €)	Réalisation 2017 (en €)
Solde d'investissement reporté	3 347 967,06	3 347 967,06	2 097 650,47	0
Virement de la section d'exploitation	2 302 785,75	-	3 767 208,00	0
subventions d'investissement	5 122 400,00	2 256 087,00	2 963 613,00	838 974,00
Emprunts	5 534 083,51	5 000 000,00	3 200 000,00	91 847,00
Amortissement des immobilisations	1 052 000,00	538 245,25	945 600,00	931 260,61
Régularisation Usine de l'Orne	0	12 011,63		
Avances et Acomptes sur Commandes	408 815,51	408 815,51	600 000,00	0
TOTAL	17 768 051,83	11 563 126,45	13 574 071,47	1 862 081,61

5.2.2 Exploitation

- Dépenses

Libellé	Crédits 2016	Réalisation 2016	Crédits 2017	Réalisation 2017
Exploitation des unités de production	2 237 730	2 177 607	3 056 704	2 898 211
Protection de la Ressources	93 490	46 365	50 310	15 951
Achats d'eau à l'extérieur et énergie	655 860	605 928	526 197	454 428
Organisation du Comité Syndical	9 000	8 447	20 107	18 222
Autres dépenses à caractère général	344 120	131 241	247 786	230 994
personnel mis à disposition	662 000	624 910	780 000	655 426
Indemnités	58 000	57 718	42 497	42 497
Subvention à l'extérieur	47 351	40 522	49 366	12 537
Autres dépenses exceptionnelles	47 149	46 444	19 134	23 587
Charges de personnel	11 500	8 430	0	0
Frais financier	363 700	347 732	238 000	166 643
Dotations aux amortissements	1 052 000	538 245	945 600	931 261
Dépenses imprévues	146 000	0	1 300	0
TOTAL	5 778 039	4 633 590	5 977 001	5 449 757

- Recettes

Libellé	Crédits 2016	Réalisations 2016	Crédits 2017	Réalisation 2017
Excédent de fonctionnement reporté	2 078 685,08	0	3 128 207,58	0
Vente d'eau	4 101 000,00	3 930 755,93	4 033 500,42	4 407 335,73
Autres prestations de service	0	0	0	0
Contributions	1 407 000,00	1 370 292,24	1 730 000,00	1 683 039,90
Subvention Agence de l'eau	71 000,00	71 000,00	126 000,00	151 412,00
Redevance Bouygues Telecom et SFR	0	0	0	0
Amortissement des subventions	373 000,00	299 695,70	726 500,00	700 446,17
Autres produits exceptionnels		10 711	0	123 866,52
TOTAL	8 030 685,08	5 682 454,87	9 744 208,00	7 066 100,32

5.3 Encours de la dette 2017

L'encours de la dette à long terme s'élève à 12 869 559 € au 31/12/2017

Etat de la dette par compte M49 du 01.01.2017 au 31.12.2017

REMBOURSEMENT CAPITAL	Montant emprunté	Durée	Capital restant dû au 31/12/2017	Réalisé 2017
CDC - 5112438	5 000 000	30	4 833 333	166 667
CE - 8234321	40 500	9	22 500	5 625
CA-100000195710	5 000 000	30	4 708 333	166 667
DEXIA - MIN 214569	1 000 000	15	311 369	72 258
Sous total Emprunt	11 040 500		9 875 535	411 216
AESN 40290	97 000	15	12 933	6 467
AESN 050008 00	1 358 480	15	271 696	90 565
AESN 050008 01	339 620	15	113 207	22 641
AESN 063776A	46 400	15	15 467	3 093
AESN 64770	19 600	15	6 533	1 307
AESN 1020499	117 831	15	78 554	7 855
AESN 10376352/01	2 773 600	15	2 403 786	184 907
AESN 1064804	91 847	15	91 847	0
Sous total AESN	4 844 378		2 994 024	316 835
TOTAL GENERAL	15 884 878		12 869 559	728 051

REMBOURSEMENT INTERET	Montant emprunté	Taux intérêt	Capital restant dû au 31/12/2017	Réalisé 2017
CDC - 5112438	5 000 000	1,50%	4 833 333	75 000
CE - 8234321	40 500	3,61%	22 500	1 168
CA-100000195710	5 000 000	1,88%	4 708 333	90 475
DEXIA - MIN 214569	1 000 000	3,95%	311 369	0
TOTAL	11 040 500		9 875 535	166 643

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2017
Encours de la dette en €	12 869 559,00
Epargne brute annuelle en €	1 847 158,15
Capacité de désendetttement en années	6.96

Pour l'année 2017, la durée d'extinction de la dette est de 6 ans et 11 mois.

6 Opérations de coopération décentralisée

Depuis 2009, le principe a été adopté afin de pouvoir attribuer des subventions dans le cadre de la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 dite "loi Oudin" relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

Celle-ci offre la possibilité aux communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement de subventionner, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectés au budget de ces services, des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, sachant que les projets soutenus doivent concerner principalement les travaux de première nécessité pour l'accès à l'eau potable ainsi que les travaux de salubrité publique inhérents à l'assainissement des eaux usées.

Pour l'année 2017/exercice 2018, les subventions ont été attribuées pour les projets suivants (Production) :

Association Kiamvu le Pont –Ouistreham :

Subvention accordée 5 000€ pour le projet "appui à l'adduction d'eau potable dans la cité rurale de Nkundi – RD Congo"

Association Entraide médicale Internationale- Verson :

Subvention accordée 10 000€ pour le projet Construction d'un château d'eau et pompe solaire- Projet Adscal Agnam Lidoubé / Sénégal"

Association Forages Mali- Cormelles le royal :

Subvention accordée 7 000€ pour le projet "accès à l'eau potable pour 13 villages maliens "Programme Segou 1"

Chapitre 2 : La DISTRIBUTION d'eau potable

7 Territoire de RESEAU DISTRIBUTION

7.1 Introduction

RESEAU a pris le 1 janvier 2017 la compétence DISTRIBUTION sur une partie de son territoire, en héritant ainsi des contrats de distribution des anciennes structures avec tout ce qui en incombe (*règlement d'eau potable, tarifs, engagements, etc.*).

Au total,

- 20 contrats en Délégation de Service Public (DSP),
- 2 communes ainsi qu'une partie d'une commune gérées en Régie d'eau potable,
- 1 commune en contrat de prestation de service.

RESEAU s'assure, du respect des engagements de ses délégataires, prestataires et régies et de la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers.

Ses missions consistent également à prévoir les travaux de renouvellement et d'entretien du réseau, en vue d'assurer la pérennité du service dans le temps.

Les exploitants VEOLIA Eau, SAUR et la Régie, gèrent pour le compte de RESEAU :

- les ouvrages de stockage
- les stations de reprises et de surpressions
- les réseaux de distribution
- les compteurs

7.2 Organisation du service

Etudes – travaux – contrôle du délégataire

- Direction du cycle de l'eau

Hôtel de la Communauté urbaine
16 rue Rosa Parks – CS 52700
14 027 Caen Cedex 9
02 31 75 07 50

- Régie de prestation – Hérouville – Sannerville - Touffréville

215 rue Marie Curie
14 200 Hérouville Saint Clair
02 31 45 77 01 / 02 31 45 77 05

Services délégués

- VEOLIA

18 Avenue du Pays de Caen
14 460 Colombelles
09 69 39 56 34

- SAUR

Rue des Frères Chappes
14 540 Grentheville
02 14 37 40 00

7.3 Principales réalisations

7.3.1 Projet TRAMWAY

Le projet TRAMWAY a mobilisé les équipes internes de la Direction du Cycle de l'Eau en 2017 pour effectuer le dévoiement des réseaux d'eau potable sous les lignes existantes et futures du Tramway.

Ville	Voie	Dévoiem ent du réseau de distribution	Montant €HT facturé en 2017
CAEN	Rue de Geôle	322	122 071 €
CAEN	Rue Rousselot	36	28 705 €
CAEN	Rue Jules Verne	63	32 743 €
CAEN	Rue Général Laperrine	275	43 280 €
FLEURY-SUR-ORNE	Rue du 19 mars 1962	178	27 136 €
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	La Grande Cavée (travaux réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage Caen la mer)	834	271 865 €
TOTAL		1 708 ml	525 800 € HT

7.3.2 Création et extension, renouvellement et amélioration du réseau d'eau potable

Opérations hors projet tramway :

- **Ouvrages de distribution**

Réservoir Semi enterré et station de surpression de Colombelles

Les travaux de création du réservoir semi enterré de Colombelles ont été achevés en 2017 avec sa mise en service. Ce projet avait été initié par l'ancien SIAEP de Mondeville Colombelles Giberville en 2016. Les travaux consistent à la création d'un réservoir semi enterré de 2000m³ associé à une station de surpression. Ce réservoir alimente les communes de Colombelles, une partie des communes de Giberville et de Mondeville (PLATEAU).

Destruction des réservoirs sur tour de Colombelles et de Giberville

Consécutivement au démarrage du réservoir semi enterré de Colombelles, les anciens réservoirs sur tour de Giberville et Colombelles ont été détruits.

Modification hydraulique de la station de surpression «Emile Mougins » à Colombelles

Un stabilisateur amont de pression a été installé en amont du groupe de surpression en ligne afin d'améliorer les performances de l'installation et délivrer une pression constante.

Réservoir Semi enterré et station de reprise de Ifs

Les travaux de création du réservoir de Ifs ont débuté en 2017 avec une mise en service en 2018. Ce projet avait été initié par l'ancien SIAEP Ifs Bourguébus. Les travaux consistent à la création d'un réservoir semi enterré de 2000 m³ associé à une station de reprise. Il alimente le réservoir de Fontenay Le Marmion, qui dessert entre autre l'ancien syndicat Ifs Bourguébus et permettant ainsi une sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Station de surpression de Saint Germain La Blanche Herbe

La commune de Saint Germain la Blanche Herbe connaissait des problèmes de pression faible sur sa partie Sud. Afin d'y remédier, une station de surpression de 30 m³/h a été créée dans un local, permettant d'avoir une pression constante de 3 bars en sortie de station. Cette station n'est pas en ligne. Elle est alimentée par un petit réservoir de 1 m³, évitant ainsi des perturbations sur le réseau amont. Elle est également munie d'un débitmètre et est télésurveillée.

Station de surpression de Cheux

La commune de Cheux connaissait des problèmes de pression faible sur la rue du Bocage. Afin d'y remédier, une station de surpression de 20 m³/h permettant d'avoir une pression de 3 bars a été créée dans un regard avec pose d'un nouveau réseau en parallèle de l'ancien sur plus d'1km. Cette station est en ligne, munie d'un débitmètre et télésurveillée.

Réservoir de ROTS

Le réservoir fonctionnait en refoulement distribution avec le forage. Une distribution stricte DN 200 mm a été créée de manière à alimenter les abonnés directement par le réservoir. Un débitmètre a été installé afin de mieux comptabiliser les volumes sortants et les fuites.

Réservoir R2 et Bâche d'Eterville

Les travaux consistent à modifier le fonctionnement la bâche d'Eterville. L'eau de l'Usine de l'Orne est maintenant directement envoyée au réservoir R3 (cote 112). Le réservoir d'Eterville est donc alimenté par le réservoir R2 et distribue Louvigny. Le réservoir R1 de Louvigny est donc by passé.

- **Canalisations de distribution**

Ville	Voie	Canalisation		Montant € H.T.
		Réhab.	Création	
BARON SUR ODON	Chemin du Ponchet		500	93 000
BARON SUR ODON	Chemin de la pierrette	230		
IFS	Rue d'Anjou	365		278 000
IFS	Rue de la République	220		
IFS	Rue de Savoie	130		
IFS	Rue Pierre Ronsard	670		
IFS	Chemin du Val			69 000
FEUGUEROLLES BULLY	Rue du Pont du Coudray	270		68 000
MAY SUR ORNE	Cité des Jardins	200		35 000
ROTS	Chemin du Hamel	1390		242 000
CAEN	Rue des Acadiens -	179		28 418
FONTENAY LE MARMION	Chemin de Verrières	280		34 950
SAINT MANVIEU	Rue de l'Eglise	250		100 000
SAINT MANVIEU	Rue du Perron	150		
GARCELLES-SECQUEVILLE	Chemin des Bruyères -	550		77 775
FLEURY SUR ORNE	Rue de la Grace de Dieu et Chemin des Coteaux	430		162 820
CARPIQUET	Rue des Jardins	225		49 600
CUVERVILLE	Rue du Manoir		178	180 000
TOTAL		6217		1 255 743

- **Equipements de mesures sur le réseau d'eau potable**

Des débitmètres et des compteurs de sectorisation ont été installés sur le territoire du syndicat afin de mieux maîtriser le flux d'eau et d'améliorer les rendements de réseau.

Commune	Nombre de débitmètres ou compteurs installés
Authie	1
St Contest	1
Mondeville	5
Colombelles	5
Giberville	3

7.3.3 Défense incendie sur la commune de Caen

Au total, ce sont 22 hydrants (poteaux et/ou bouches incendies) qui ont été renouvelés en 2017 pour un montant de 74 000 € HT

7.3.4 Opérations du programme 2017 en cours au 31/12/2017, ou reportées sur l'exercice 2018 ou ultérieur

	Rues	Montant
CAEN	TRAMWAY – Rue Victor Lépine et boulevard Guynemer	120 000
CAEN	TRAMWAY – Quai Hamelin, Rives de l'Orne, rue de la gare	95 000
CAEN	TRAMWAY – Avenue du 6 Juin	100 000
CAEN	TRAMWAY – Rue des Muets (sous délégation de maîtrise d'ouvrage Tramcités)	60 000
CAEN	TRAMWAY – Boulevard des Alliés,	15 000
CAEN	TRAMWAY – Esplanade du château	40 000
CAEN	TRAMWAY – Avenue de la Côte de Nacre	8 000
CAEN	TRAMWAY – Rue Charles de Foucault	4 500
CAEN	Rues Letellier-Verdun	345 000
CAEN	Place de la République	286 000
CAEN	Rue Bicoquet (sous DMOA Caen la Mer)	380 000
CAEN	Rues Malfilâtre, carrières Saint-Julien, Oratoire	560 000
CAEN	Rue de Calix (sous DMOA Caen la mer)	260 000
CAEN	Authie Nord	130 000
CAEN	Caserne Martin	130 000
CAEN	Rue du Général Moulin (sous DMOA Caen la mer)	170 000
CAEN	Rues Puits Picard, Epargne, Calvados (sous DMOA Caen la Mer)	210 000
CAEN	Rue d'Authie (extension)	18 000

CAEN	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	130 000
CAEN	Rue de la Girafe	330 000
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	TRAMWAY - Rue de la Valeuse Aristide Briand (Boulevard) "Caserne Martin"	11 000
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	TRAMWAY – Grande Cavée	560 700
ROSEL	Chemin Francis Russel	140 000
BIEVILLE-BEUVILLE	La Delle du Clos	100 000
ROTS	Echangeur du Hamel	160 000
FONTAINE-ETOUPEFOUR	Rue des Sources	65 000
BRETTEVILLE-SUR-ODON	Sécurisation du R6	60 000
BOURGUEBUS	Route de Soliers	230 000
BOURGUEBUS	Rue du stade et rue Val es Dune	250 000
CUVERVILLE	Rue d'Escoville	35 000
CAMBES-EN-PLAINE	Chemin départemental 79B	60 000
FLEURY-SUR-ORNE	Grande rue	280 000
DEMOUVILLE/GIBERVILLE	Rue de la Montagne	60 000
IFS	Rues de Berry, Poitou,... (sous DMOA Caen la mer)	450 000
GARCELLES-SECQUEVILLE Saint-Martin de Fontenay Allène	rue Paul Rue du Stade	19 000
SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	Rue Paul Allène	52 000
ETERVILLE	Rue du Coudray	20 000
FONTENAY LE MARMION	Rue des Finlandais	26 000
TOTAL		5 630 200€

Etudes réalisées – Travaux en cours 2017/2018	Etudes 2017 – Travaux reportés 2018 (budgétés sur l'exercice 2017)
Opérations reportées	Etudes et Travaux 2018 ou ultérieur

7.3.5 Opérations avec convention de Maitrise d'Ouvrage

RÉSEAU confie temporairement la maîtrise d'ouvrage de ses travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux de distribution en eau potable à la communauté urbaine Caen la mer, pour permettre de mutualiser avec les opérations de réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales qui se réalisent en tranchées communes. Les opérations réalisées sous conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage sont précisées dans les tableaux ci-dessus.

7.4 Note de l'Agence de l'Eau

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



L'article L.2224-5 du CGCT, impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe

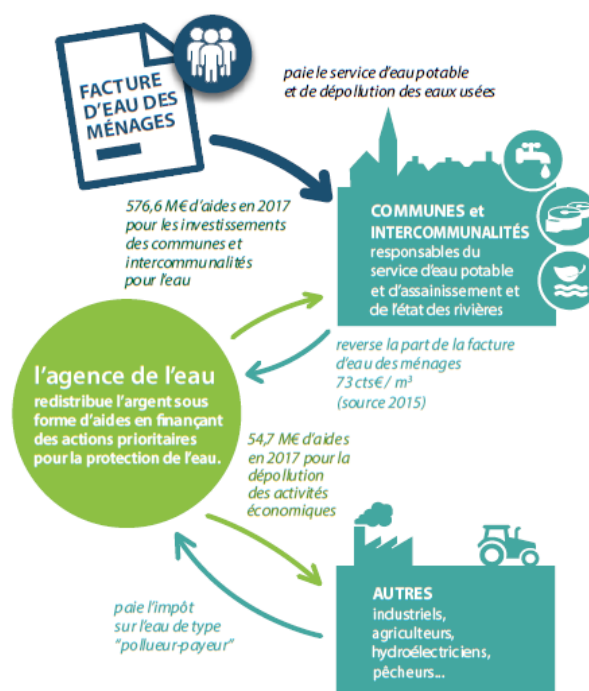


LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à **4,18 € TTC / m³** pour une consommation de 120 m³ / an.
(Dernière actualisation en 2015).

La facture se décomposant ainsi :

- 1,55€ pour le service de production et de distribution de l'eau potable
- 1,63€ pour le service de la collecte et du traitement des eaux usées
- 0,73€ pour les redevances
 - prélèvement sur la ressource en eau
 - pollution domestique
 - modernisation des réseaux de collecte
- 0,27€ pour la TVA et la taxe Voies navigables de France (VNF)



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 711 millions en provenance de la facture d'eau.



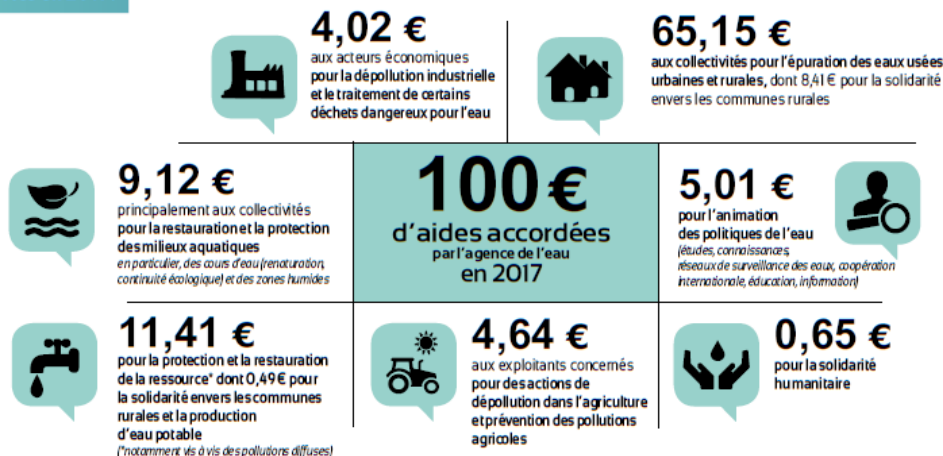
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. 631,3 millions d'euros d'aides (hors primes pour épuration) ont été apportés en 2017.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2017)

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, l'agence est intervenue pour aider 322 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 34 M€ au titre des études sur l'assainissement

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2017, 246 captages prioritaires ont fait l'objet de programmes de protection aidés par l'Agence

RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 544 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 543 hectares de zones humides protégées
- 99 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par des ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 39% de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

ANIMER LA POLITIQUE DE L'EAU

- 210 études pour mieux connaître les ressources en eau
- 25 études de gouvernance pour aider le transfert de compétence des communes à l'intercommunalité

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 228 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 248 opérations de réduction des rejets d'effluents concentrés toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries, peintures)
- 74 mises en conformité auprès des métiers de bouches et diverses activités économiques pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'opérations collectives territoriales
- 29,2 M€ d'aides accordées pour soutenir les changements durables de pratiques agricoles dont le développement de l'agriculture biologique

AGIR POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 25 projets pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement pour 11 pays en voie de développement
- 56,2 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

PROTÉGER LE LITTORAL

- 100% des zones de baignade et des sites conchylicoles sont désormais couvertes par un profil de vulnérabilité

ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE SEINE-NORMANDIE

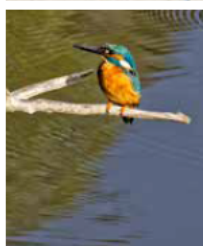
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PENSER ET AGIR AUTREMENT AVEC LA NATURE

En 2017, 283 acteurs du bassin ont signé la charte d'engagement du bassin pour l'adaptation au changement climatique.

En 2018, la stratégie d'adaptation au changement climatique s'engage avec l'ensemble des acteurs du bassin sur des solutions fondées sur la nature pour accroître la résilience aux risques climatiques comme les sécheresses, les inondations, l'érosion et les submersions marines..., pour jouer un rôle dans la protection et la restauration de la biodiversité et répondre à d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la santé humaine, les villes durables ainsi que le tourisme.

ILS L'ONT FAIT POUR QUOI PAS VOUS ?

Tous les acteurs sont concernés par le changement climatique : en 2018, l'Agence de l'eau soutient ceux qui s'engagent, collectivités, agriculteurs, entreprises, associations, grâce à son programme d'intervention et à un appel à initiatives spécifique pour les entreprises. Les acteurs économiques, entreprises et agriculteurs témoignent de leurs engagements très concrets pour des actions visant la protection des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique : économie d'eau, gestion à la source des eaux pluviales, réduction des pollutions, recyclage, technologies propres, développement de l'agriculture biologique...



Retrouvez ces informations sur le site Internet de l'Agence de l'eau : www.eau-seine-normandie.fr
Chaque acteur peut découvrir la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée à l'unanimité par le Comité de bassin du 8 décembre 2016 et faire connaître son engagement en s'inscrivant en ligne.



VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
se@seine-normandie.com

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN

SEINE-NORMANDIE
assemblée de 105 membres où sont
représentés les collectivités, les usagers
de l'eau (agriculteurs, industriels,
consommateurs, pêcheurs, associations
de protection de l'environnement...)
et l'État, ce « parlement de l'eau »
définit les grandes orientations
de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU

SEINE-NORMANDIE
met en œuvre la politique de l'eau du bassin
en finançant les projets des acteurs locaux,
grâce à des redevances perçues auprès
de l'ensemble des usagers.
Ces projets contribuent à améliorer la qualité
des ressources en eau, des rivières et
des milieux aquatiques.



RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre
près de 100 000 km², soit 18 %
du territoire national métropolitain
correspondant au bassin de la Seine,
de ses affluents et aux bassins
côtiers normands.

Il concerne 6 régions
et 28 départements pour tout
ou partie, 8 138 communes
et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets
de 30 % de la population française
et de 25 % de l'industrie nationale.

68 % de l'eau potable provient
des nappes souterraines, le reste
provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an
1 400 millions de m³ d'eau
et 2 775 stations d'épuration
traitent les eaux usées de plus
de 16,5 millions d'habitants.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,
toutes les données sur la qualité des eaux des
rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement.
Flashez directement le QRCode.
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.



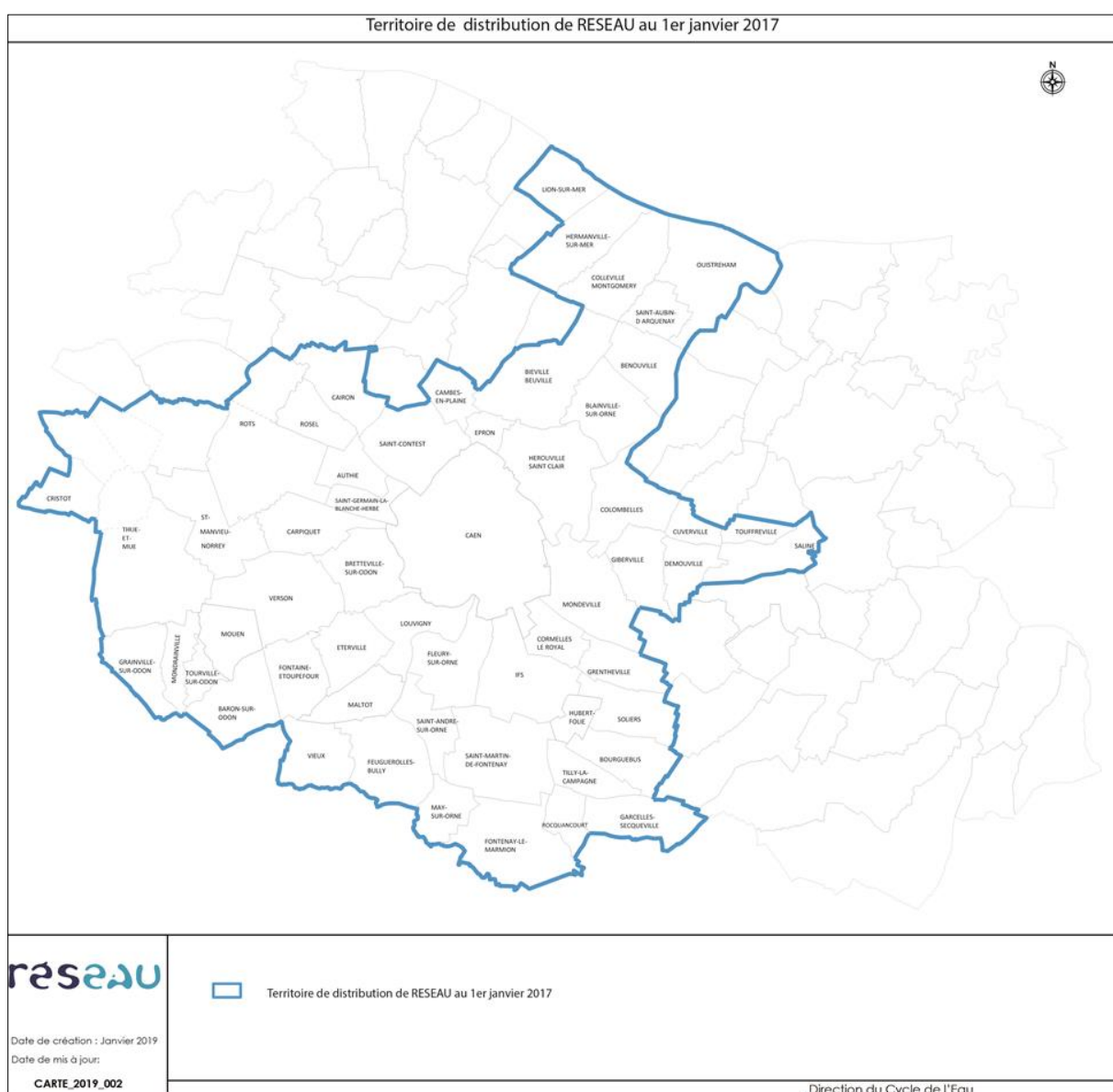
8 Rapport technique 2017

8.1 Caractéristiques techniques du service de DISTRIBUTION

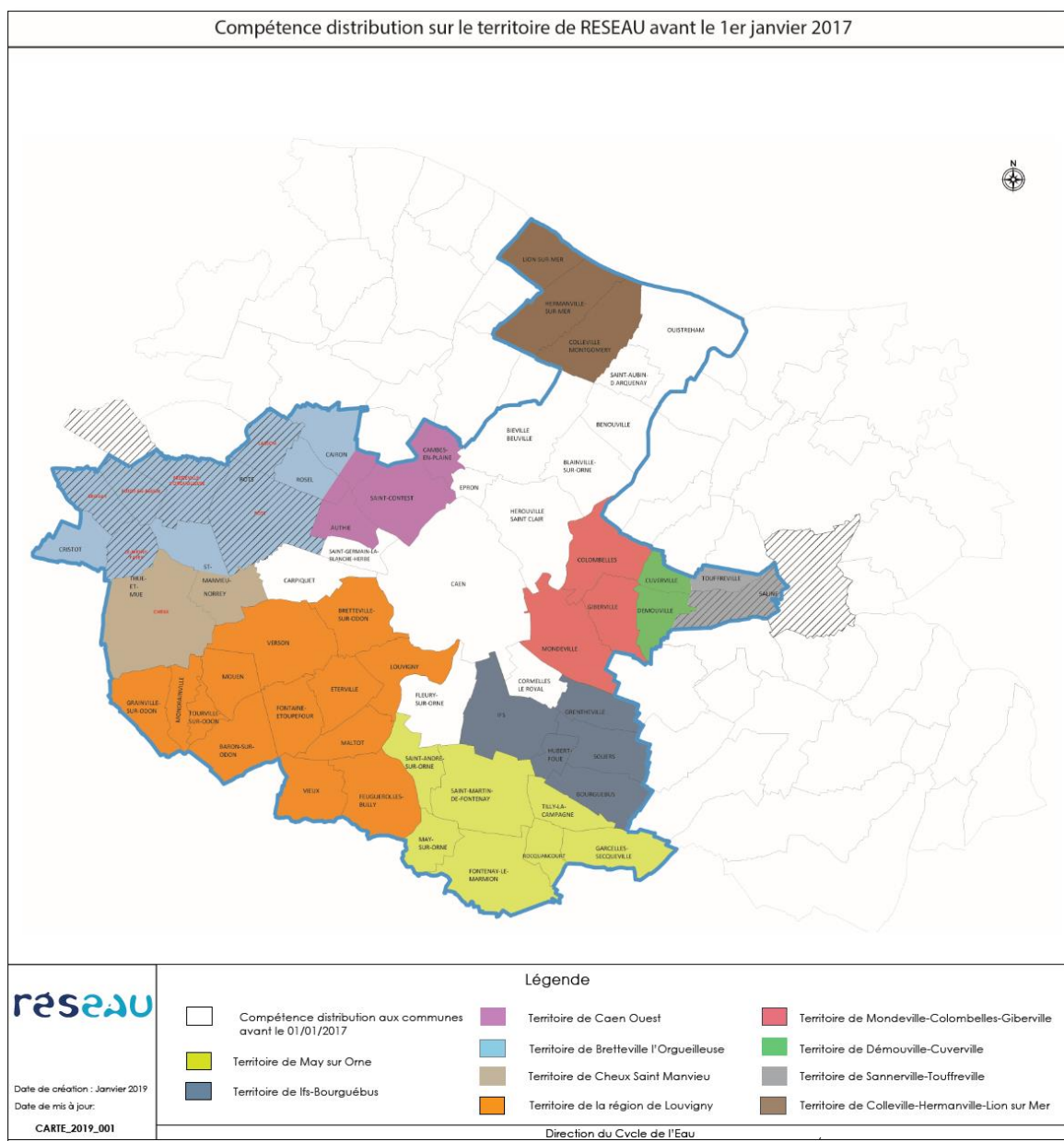
8.1.1 Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau intercommunal (syndicat)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI (syndicat mixte)
- Compétences liées au service :
 - Stockage
 - Distribution
- Territoire desservi :

RESEAU a récupéré la compétence distribution sur 56 communes (voir carte ci-après) au 01/01/2017.



Jusqu'au 31/12/2016, la compétence distribution de l'eau potable était gérée à l'échelle des communes ou de syndicats intercommunaux de distribution d'eau potable. Les données du présent rapport sont détaillées pour chacun de ces territoires (voir carte ci-dessous).



- Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : oui
- Existence d'un schéma de distribution : oui
- Existence d'un règlement de service : oui pour chaque ancienne entité définie sur la carte ci-dessus. RESEAU a pour projet de mettre en place un règlement de service unique sur l'ensemble de son territoire.

8.1.2 Mode de gestion du service

Jusqu'au 31/12/2016 la compétence distribution d'eau potable était gérée à l'échelle communale ou intercommunale (syndicat).

RÉSEAU regroupe 23 territoires de distribution à compter du 01/01/2017 de la façon suivante :

Territoire de distribution (cf carte page précédente)	Mode de gestion	Exploitant	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Nombre d'avenants
BENOUVILLE	DSP	SAUR	01/01/2016	31/12/2027	1
BIEVILLE - BEUVILLE	DSP	SAUR	01/07/2005	31/12/2018	2
BLAINVILLE SUR ORNE	DSP	SAUR	01/07/2009	30/06/2021	2
CAEN	DSP	VEOLIA	01/03/1992	28/02/2022	7
CARPIQUET	DSP	SAUR	01/01/2008	31/12/2019	1
CORMELLES LE ROYAL	Marché de Prestation	SAUR	01/01/2014	31/12/2018	1
EPRON	DSP	SAUR	01/07/2015	30/06/2027	1
FLEURY SUR ORNE	DSP	VEOLIA	01/07/2010	30/06/2022	1
HEROUVILLE SAINT CLAIR	REGIE	RESEAU	/	/	/
Territoire de LOUVIGNY	DSP	SAUR	01/07/2006	30/06/2018	5
OUISTREHAM	DSP	SAUR	01/01/2015	31/12/2029	0
Territoire de DEMOUVILLE CUVERVILLE	DSP	SAUR	01/01/2010	31/12/2021	2
Territoire de SANNERVILLE TOUFFREVILLE	REGIE	RESEAU	/	/	/
Territoire de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	DSP	SAUR	01/01/2012	31/12/2023	3
Territoire de CHEUX - ST MANVIEU	DSP	SAUR	01/07/2005	31/12/2018	3
Territoire de COLLEVILLE HERMANVILLE	DSP	VEOLIA	01/07/2012	30/06/2024	2
LION SUR MER	DSP	VEOLIA	01/01/2013	31/12/2024	2
Territoire de IFS BOURGUEBUS	DSP	SAUR	01/01/2016	31/12/2027	0
Territoire de MAY SUR ORNE	DSP	SAUR	01/07/2006	30/06/2018	3
Territoire de MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	DSP	VEOLIA	01/01/2009	31/12/2022	4
ST AUBIN D'ARQUENAY	DSP	SAUR	01/01/2006	31/12/2019	3
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	DSP	VEOLIA	01/03/1992	28/02/2022	6
Territoire de CAEN OUEST	DSP	SAUR	01/07/2006	30/06/2018	4

Le syndicat devra se prononcer sur les futurs modes de gestion pour la distribution d'eau potable.

8.1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Territoire de distribution	Nombre total d'habitants desservis au 31/12/2017 INSEE
BENOUVILLE	2 099
BIEVILLE - BEUVILLE	3 144
BLAINVILLE SUR ORNE	5 610
CAEN	106 260
CARPIQUET	2 401
CORMELLES LE ROYAL	4 829
EPRON	1 636
FLEURY SUR ORNE	4 744
HEROUVILLE SAINT CLAIR	22 460
Territoire de LOUVIGNY	22 061
OUISTREHAM	9 177
Territoire de DEMOUVILLE CUVERVILLE	5 282
Territoire de SANNERVILLE TOUFFREVILLE	1 877
Territoire de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	8 664
Territoire de CHEUX - ST MANVIEU	3 274
Territoire de COLLEVILLE HERMANVILLE	5 390
LION SUR MER	2 394
Territoire de IFS BOURGUEBUS	16 759
Territoire de MAY SUR ORNE	10 073
Territoire de MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	21 232
ST AUBIN D'ARQUENAY	873
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	2 358
Territoire de CAEN OUEST	5 753
RESEAU	268 350

La population desservie par le service public d'eau potable représente 268 350 habitants au 31/12/2017.

8.1.4 Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 93 258 abonnés au 31/12/2017.

La répartition des abonnés est la suivante :

Territoire de distribution	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017
BENOUVILLE	899
BIEVILLE - BEUVILLE	1 490
BLAINVILLE SUR ORNE	2 217
CAEN	29 022
CARPIQUET	1 323
CORMELLES LE ROYAL	1 959
EPRON	521
FLEURY SUR ORNE	1 853
HEROUVILLE SAINT CLAIR	3 915
Territoire de LOUVIGNY	9 522
OUISTREHAM	4 988
Territoire de DEMOUVILLE CUVERVILLE	2 360
Territoire de SANNERVILLE TOUFFREVILLE	901
Territoire de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	3 854
Territoire de CHEUX - ST MANVIEU	1 163
Territoire de COLLEVILLE HERMANVILLE	2 948
LION SUR MER	1 511
Territoire de IFS BOURGUEBUS	5 922
Territoire de MAY SUR ORNE	4 235
Territoire de MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	8 611
ST AUBIN D'ARQUENAY	449
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	879
Territoire de CAEN OUEST	2 716
RESEAU	93 258

8.1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

On entend par réseaux de desserte, le linéaire de canalisation hors branchements et adduction.

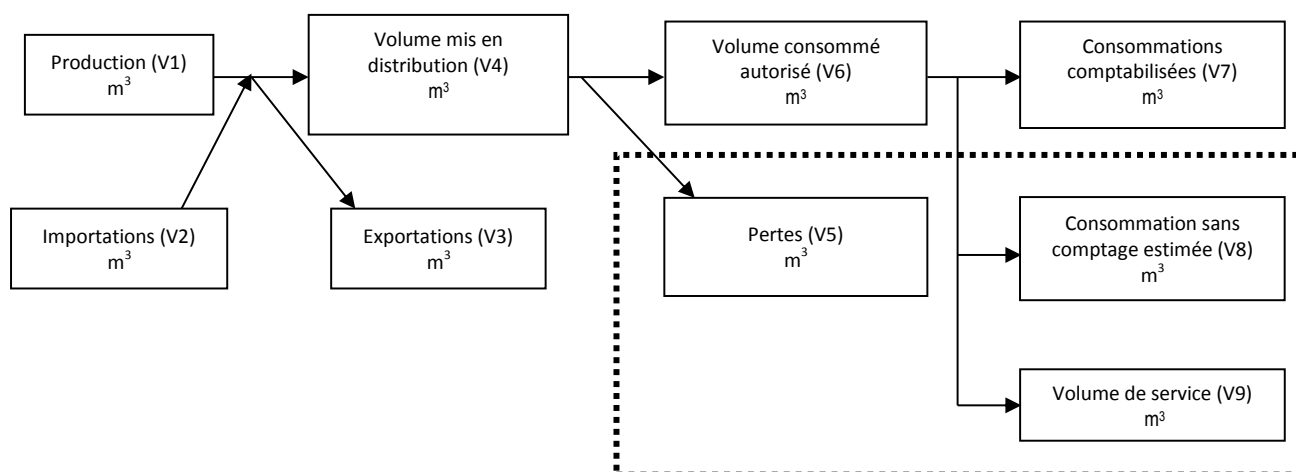
Territoire de distribution	Linéaire réseaux de desserte (hors branchements) 2017 en km
BENOUVILLE	17,644
BIEVILLE - BEUVILLE	35,136
BLAINVILLE SUR ORNE	28,429
CAEN	394,659
CARPIQUET	30,674
CORMELLES LE ROYAL	33,98
EPRON	11,503
FLEURY SUR ORNE	33,185

Territoire de distribution	Linéaire réseaux de desserte (hors branchements) 2017 en km
HEROUVILLE SAINT CLAIR	87,1
Territoire de LOUVIGNY	244,262
OUISTREHAM	77,068
Territoire de DEMOUVILLE CUVERVILLE	35,166
Territoire de SANNEVILLE TOUFFREVILLE	19,6
Territoire de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	107,459
Territoire de CHEUX - ST MANVIEU	36,923
Territoire de COLLEVILLE HERMANVILLE	69,979
LION SUR MER	25,116
Territoire de IFS BOURGUEBUS	108,895
Territoire de MAY SUR ORNE	109,52
Territoire de MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	152,935
ST AUBIN D'ARQUENAY	11,483
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	12,557
Territoire de CAEN OUEST	64,092
RESEAU	1 747

Le linéaire du réseau de distribution du service public d'eau potable est de 1 747 kilomètres au 31/12/2017.

8.2 Volumes d'eau

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.



8.2.1 Volumes mis en distribution (V4) et volumes consommés comptabilisés (V7)

Territoire de distribution	Volume mis en distribution (V4) durant l'exercice 2017 en m ³	Consommation comptabilisée (V7) durant l'exercice 2017 en m ³ (V7) = (V6)-(V8)-(V9)
BENOUVILLE	111 862	98 745
BIEVILLE - BEUVILLE	180 157	151 136
BLAINVILLE SUR ORNE	325 845	269 444
CAEN	7 514 962	5 929 713
CARPIQUET	215 826	181 220
CORMELLES LE ROYAL	267 407	223 527
EPRON	65 867	64 987
FLEURY SUR ORNE	239 244	220 014
HEROUVILLE SAINT CLAIR	1 515 019	1 442 308
Territoire de LOUVIGNY	1 061 636	973 958
OUISTREHAM	667 549	587 314
Territoire de DEMOUVILLE CUVERVILLE	216 998	205 580
Territoire de SANNERVILLE TOUFFREVILLE	91 106	73 636
Territoire de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	451 224	376 669
Territoire de CHEUX - ST MANVIEU	142 977	114 917
Territoire de COLLEVILLE HERMANVILLE	321 284	259 006
LION SUR MER	178 859	127 949
Territoire de IFS BOURGUEBUS	747 165	700 494
Territoire de MAY SUR ORNE	478 055	418 397
Territoire de MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	1 644 866	1 344 790
ST AUBIN D'ARQUENAY	45 976	44 056
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	82 821	81 984
Territoire de CAEN OUEST	348 069	305 501
RESEAU	16 914 774	14 195 345

Pour chacun des territoires, le volume mis en distribution correspond au volume produit sur le territoire auquel on ajoute le volume importé et on retranche le volume exporté.

Pour chacun des territoires, le volume consommé comptabilisé correspond au volume issu de la relève des compteurs ramené sur une période de 365 jours.

Le volume total vendu en 2017 aux abonnés sur le territoire de RESEAU est de 14 195 345 m³.

8.2.2 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Territoire de distribution	Taux de rendement en 2017 en %	Volume vendu sur volume mis en distribution en 2017 en %
BENOUVILLE	95,60%	88,27%
BIEVILLE - BEUVILLE	84,27%	83,89%
BLAINVILLE SUR ORNE	91,23%	82,69%
CAEN	82,50%	78,91%
CARPIQUET	84,46%	83,97%
CORMELLES LE ROYAL	88,87%	83,59%
EPRON	99,03%	98,66%
FLEURY SUR ORNE	92,71%	91,96%
HEROUVILLE SAINT CLAIR	95,70%	95,20%
Territoire de LOUVIGNY	92,55%	91,74%
OUISTREHAM	88,15%	87,98%
Territoire de DEMOUVILLE CUVERVILLE	95,45%	94,74%
Territoire de SANNERVILLE TOUFFREVILLE	81,70%	80,82%
Territoire de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	86,99%	83,48%
Territoire de CHEUX - ST MANVIEU	80,80%	80,37%
Territoire de COLLEVILLE HERMANVILLE	82,97%	80,62%
LION SUR MER	71,91%	71,54%
Territoire de IFS BOURGUEBUS	94,10%	93,75%
Territoire de MAY SUR ORNE	95,29%	87,52%
Territoire de MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	82,97%	81,76%
ST AUBIN D'ARQUENAY	96,24%	95,82%
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	99,26%	98,99%
Territoire de CAEN OUEST	88,79%	87,77%
RESEAU	86,65%	83,92%

8.2.3 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	ILVNC en m ³ /j/km en 2017
BENOUVILLE	2,04
BIEVILLE - BEUVILLE	2,26
BLAINVILLE SUR ORNE	5,44
CAEN	11,00
CARPIQUET	3,09
CORMELLES LE ROYAL	3,54
EPRON	0,21
FLEURY SUR ORNE	1,59
HEROUVILLE SAINT CLAIR	2,29
Territoire de LOUVIGNY	0,98
OUISTREHAM	2,85
Territoire de DEMOUVILLE CUVERVILLE	0,89
Territoire de SANNERVILLE TOUFFREVILLE	2,44
Territoire de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	1,90
Territoire de CHEUX - ST MANVIEU	2,08
Territoire de COLLEVILLE HERMANVILLE	2,44
LION SUR MER	5,55
Territoire de IFS BOURGUEBUS	1,17
Territoire de MAY SUR ORNE	1,49
Territoire de MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	5,38
ST AUBIN D'ARQUENAY	0,46
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	0,18
Territoire de CAEN OUEST	1,82
RESEAU	4,26

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,26 m³/j/km.

8.2.4 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	ILP en m ³ /j/km en 2017
BENOUVILLE	0,76
BIEVILLE - BEUVILLE	2,21
BLAINVILLE SUR ORNE	5,05
CAEN	10,70
CARPIQUET	3,01
CORMELLES LE ROYAL	2,40
EPRON	0,15
FLEURY SUR ORNE	1,44
HEROUVILLE SAINT CLAIR	2,14
Territoire de LOUVIGNY	0,93
OUISTREHAM	2,81
Territoire de DEMOUVILLE CUVERVILLE	0,77
Territoire de SANNERVILLE TOUFFREVILLE	2,33
Territoire de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	1,85
Territoire de CHEUX - ST MANVIEU	2,04
Territoire de COLLEVILLE HERMANVILLE	2,14
LION SUR MER	5,50
Territoire de IFS BOURGUEBUS	1,11
Territoire de MAY SUR ORNE	1,44
Territoire de MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	5,28
ST AUBIN D'ARQUENAY	0,41
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	0,13
Territoire de CAEN OUEST	1,67
RESEAU	4,09

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 4,09 m³/j/km.

8.3 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

L'eau potable fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent par les Agences Régionales de Santé (ARS), afin d'en garantir la sécurité sanitaire.

L'ensemble des prélèvements réalisés sur le réseau de distribution est consultable en mairie ou sur le site internet de l'ARS selon la commune souhaitée sur l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Les valeurs suivantes sont fournies à RESEAU par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), d'après les prélèvements qu'elle réalise dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

POINTS DE PRELEVEMENTS	ANALYSES					
	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements ARS	Nombre de prélèvements ARS NON CONFORME	Taux de conformité	Nombre de prélèvements ARS	Nombre de prélèvements ARS NON CONFORME	Taux de conformité
UDI BIEVILLE	10	0	100,0%	10	0	100,0%
UDI BLAINVILLE-BENOUVILLE	21	0	100,0%	21	0	100,0%
UDI CARPIQUET	13	0	100,0%	13	0	100,0%
UDI EPRON	8	0	100,0%	8	0	100,0%
UDI QUISTREHAM	21	0	100,0%	21	0	100,0%
UDI ROTS BRETTEVILLE	24	0	100,0%	24	0	100,0%
UDI SAINT CONTEST	12	0	100,0%	12	1	91,7%
UDI CHEUX SAINT MANVIEU	18	0	100,0%	18	0	100,0%
UDI DEMOUVILLE	10	0	100,0%	10	0	100,0%
UDI LOUVIGNY A GRAINVILLE	42	0	100,0%	42	0	100,0%
UDI SAINT AUBIN BEAUVAIS	26	0	100,0%	27	0	100,0%
UDI JEUNES PARCS	3	0	100,0%	3	0	100,0%
UDI SAINT MARTIN	8	0	100,0%	8	0	100,0%
UDI FONTENAY BOURGUEBUS	24	0	100,0%	24	0	100,0%
UDI IFS	24	0	100,0%	24	0	100,0%
UDI CUVERVILLE	11	0	100,0%	11	0	100,0%
UDI ZONE HAUTE VAUCELLES	58	0	100,0%	59	2	96,6%
UDI ZONE BASSE (CAEN)	56	0	100,0%	56	0	100,0%
UDI ZONE SNE	32	0	100,0%	32	0	100,0%
UDI ZONE SURPRESSEE	26	0	100,0%	26	0	100,0%
UDI ZONE HAUTE (CAEN)	36	0	100,0%	36	1	97,2%
UDI ZONE SNO	33	0	100,0%	33	0	100,0%
UDI FLEURY	12	0	100,0%	12	0	100,0%
UDI LION	11	0	100,0%	11	0	100,0%
UDI BOURGS	12	0	100,0%	12	0	100,0%
UDI PLAGES	8	0	100,0%	8	0	100,0%
UDI MONDEVILLE GIBERVILLE	27	0	100,0%	27	0	100,0%
UDI PLATEAU COLOMBELLES	17	0	100,0%	17	0	100,0%
UDI CORMELLES	13	0	100,0%	13	0	100,0%
UDI HEROUVILLE	47	0	100,0%	49	1	98,0%
UDI SANNERVILLE	9	0	100,0%	9	0	100,0%
RESEAU	672	0	100,0%	676	5	99,26%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Sur les prélèvements réalisés sur l'ensemble du territoire du syndicat RESEAU en 2017, 5 non conformités ont été enregistrées par l'ARS. Toutes correspondent aux paramètres physico-, détaillées dans le tableau suivant :

Territoire concerné	Nombre de non-conformité	Analyse	Date	Paramètres	Teneur mesurée	Limite de qualité
UDI ZONE HAUTE (CAEN)	1	physico chimique	10/07/2017	Nickel	61,9 µg/L	20 µg/L
UDI ZONE HAUTE VAUCELLES	2	physico chimique	05/04/2017	Nitrates (en NO3)	51 mg/L	50 mg/L
			10/08/2017	Plomb	12,8 µg/L	10 µg/L
UDI HEROUVILLE	1	physico chimique	23/10/2017	Chlorure de vinyle monomère	1,3 µg/L	0,5 µg/L
UDI SAINT CONTEST	1	physico chimique	06/07/2017	Nickel	27 µg/L	20 µg/L

Certain de ces résultats ne sont toutefois pas représentatifs de l'ensemble de l'unité de distribution mais correspondent au point de prélèvement en lui-même (paramètres plomb, chlorure de vinyle monomère, nickel).

Afin de consulter l'ensemble des résultats mis à disposition par l'ARS sur son site internet, il convient de connaître l'unité de distribution à laquelle on appartient.

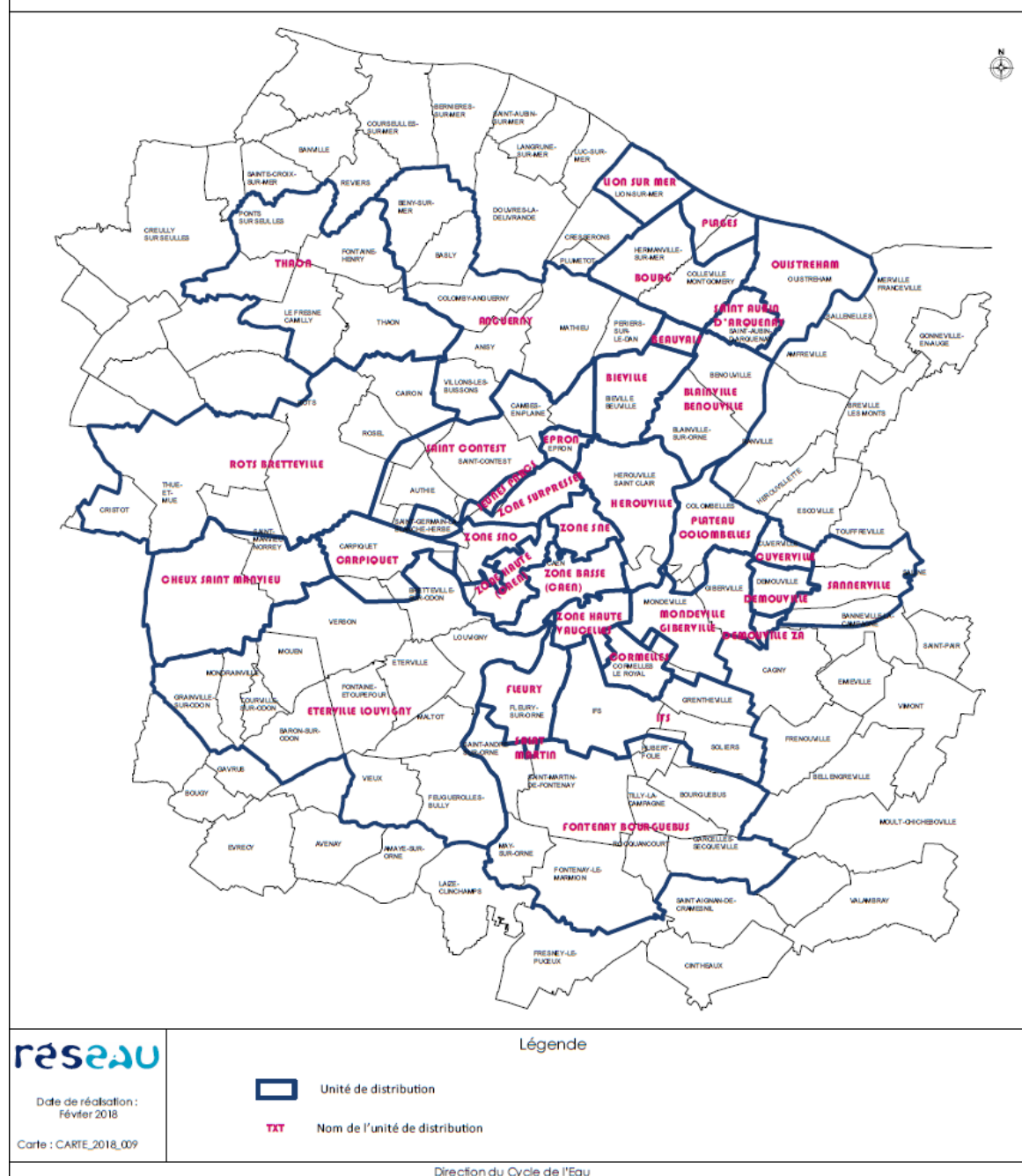
Une unité de distribution c'est quoi ?

C'est une zone géographique qui a :

- La même qualité (même origine de l'eau)
- Le même exploitant,
- Le même maître d'ouvrage

Cette information est accessible en consultant le site internet de l'Agence Régionale de Santé.

Les unités de distributions dans la zone de distribution de RESEAU



8.4 Patrimoine et renouvellement

8.4.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Nota : Cet indice et son mode de calcul sont modifiés depuis l'exercice 2013 (indice P103.2 en 2012).

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237)	5/5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)		
Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis :		
+ 10	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	4/5
+ 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	10/15
PARTIE C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (/75 points)		
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243)	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	0/10
+10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	10/10
+10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)	10/10
+10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)	0/10
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	0/5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est 89.

8.4.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	12.9	12.76	13.19	28.59	7.925

Au cours des 5 dernières années, 75.37 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.863%.

8.4.3 Branchements en plomb

La législation a prévu l'abaissement de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Au-delà de cette valeur, il conviendra de renouveler le branchement s'il est en service ou de le supprimer.

Le nombre de branchements en plomb n'est pas exhaustif et concerne la partie publique du branchement. Il arrive parfois que les agents de terrain découvrent encore des branchements plomb ou à l'inverse, s'aperçoivent que certains branchements soient mal renseignés dans la base de données.

Territoire de distribution	Nombre de branchements 2017	Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	Nombre de branchements en plomb restant en fin d'année	branchement en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchement en %	branchement en plomb restant / nombre total de branchement en %
BENOUVILLE	899	0	0	0,0%	0,0%
BIEVILLE - BEUVILLE	1490	0	71	0,0%	4,8%
BLAINVILLE SUR ORNE	2217	0	0	0,0%	0,0%
CAEN	16312	258	5540	1,6%	34,0%
CARPIQUET	1323	0	52	0,0%	3,9%
CORMELLES LE ROYAL	1959	0	0	0,0%	0,0%
EPRON	521	0	0	0,0%	0,0%
FLEURY SUR ORNE	1387	1	2	0,1%	0,1%
HEROUVILLE SAINT CLAIR	3518	0	0	0,0%	0,0%
Territoire de LOUVIGNY	9522	0	40	0,0%	0,4%
OUISTREHAM	4988	0	11	0,0%	0,2%
Territoire de DEMOUVILLE CUVERVILLE	2360	0	0	0,0%	0,0%
Territoire de SANNERVILLE TOUFFREVILLE	901	0	5	0,0%	0,6%
Territoire de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	3854	0	105	0,0%	2,7%
Territoire de CHEUX - ST MANVIEU	1163	0	0	0,0%	0,0%
Territoire de COLLEVILLE HERMANVILLE	2795	0	3	0,0%	0,1%
LION SUR MER	1457	0	4	0,0%	0,3%
Territoire de IFS BOURGUEBUS	5922	0	0	0,0%	0,0%
Territoire de MAY SUR ORNE	4235	0	0	0,0%	0,0%
Territoire de MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	7253	0	0	0,0%	0,0%
ST AUBIN D'ARQUENAY	449	0	8	0,0%	1,8%
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	805	0	0	0,0%	0,0%
Territoire de CAEN OUEST	2716	0	0	0,0%	0,0%
RESEAU	78 046	259	5841	0.3 %	7.5%

8.5 Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

8.5.1 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné est défini dans les règlements d'eau potable. Il diffère en fonction des contrats sur le territoire de RESEAU.

Ce délai correspond au temps dont l'exploitant dispose suite à une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Territoire de distribution	Délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné (en jours)	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné 2017
BENOUVILLE	2	96,55
BIEVILLE - BEUVILLE	2	98,82
BLAINVILLE SUR ORNE	2	98,60
CAEN	1	100,00
CARPIQUET	2	97,52
CORMELLES LE ROYAL	2	99,32
EPRON	2	100,00
FLEURY SUR ORNE	1	100,00
HEROUVILLE SAINT CLAIR	pas de délai	/
Territoire de LOUVIGNY	2	98,95
OUISTREHAM	2	96,85
Territoire de DEMOUVILLE CUVERVILLE	2	98,02
Territoire de SANNERVILLE TOUFFREVILLE	pas de délai	/
Territoire de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	2	97,68
Territoire de CHEUX - ST MANVIEU	2	91,45
Territoire de COLLEVILLE HERMANVILLE	1	100,00
LION SUR MER	1	100,00
Territoire de IFS BOURGUEBUS	2	96,30
Territoire de MAY SUR ORNE	2	95,04
Territoire de MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	1	100,00
ST AUBIN D'ARQUENAY	2	100,00
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	1	100,00
Territoire de CAEN OUEST	2	95,87
RESEAU	/	98,01

8.5.2 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, 87 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,93 pour 1 000 usagers.

8.5.3 Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées aux règlements de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues :

- Oui pour les différents exploitants
- En partie pour le syndicat RESEAU

Nombre de réclamations écrites reçues par les exploitants : 65

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : RESEAU ayant pris la compétence distribution en 2017, la mise en place d'outils de suivi de réclamation n'a pu être mise en place.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, le taux de réclamations est de 0,70 pour 1000 abonnés.

8.5.4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €		18 854 327,52
Epargne brute annuelle en €		8 895 785,57
Capacité de désendettement en années		1.89

Pour l'année 2017, la durée d'extinction de la dette est de 1 an et 11 mois.

8.5.5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Collectivités		Exercice 2016	Exercice 2017
Bénouville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	518.08	12 433,24
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	259 039,00	158 193,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0.20%	7.86%
Biéville Beuville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	769.29	2 049,12
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	274 745.00	277 999,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,28%	0,74%
Blainville sur Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	3 547,97 ₃	6 335,34
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	412 555,00	462 065,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,58%	1,37%
Caen	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	109 827,00	117 033,00
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	11 618 631,00	11 330 834,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0.95%	1,03%
CARPIQUET	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	109 827,00	1 172,36
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	11 618 631,00	299 912,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0.95%	0.39
Cormelles le Royal	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 286.73	500,72
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	289 459,00	236 468,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,79%	0,21%
Epron	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	36.90	132,61
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	122 990,00	132 944,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,03%	0,10%
Fleury sur Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 556,00	4 109,00
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	545 660,00	550 292,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0.29%	0,75%

Collectivités		Exercice 2016	Exercice 2017
Hérouville Saint Clair	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre		15 727,47
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année		2 712 065,20
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		0,58%
Ouistreham	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	16 316,77	7 870,99
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 117 587,00	1 242 873,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,46%	0,63%
Saint Aubin d'Arquenay	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	0,00	427,34
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	66 497,00	73 657,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,00%	0,58%
Saint Germain la Blanche Herbe	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 184	2 329,00
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	164 326,00	195 158,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,72	1,19%
Ex Syndicat Démouville Cuverville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 731,17	1 713,19
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	368 333,00	440 030,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,47%	0,39%
Ex Syndicat Bretteville l'Orgueilleuse	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	3 655,06	9 247,77
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	850 013,00	859 538,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,43%	1,08%
Ex Syndicat de Caen Ouest	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre		2 352,00
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	631 514,00	666 309,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		0,35%
Ex Syndicat de Cheux Saint Manvieu	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 269	2 115,23
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	266 970,00	270 033,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,85%	0,78%
Ex Syndicat de Colleville Hermanville Lion sur Mer / Part Colleville Hermanville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	16 864	3 943,00
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	704 083,00	748 184,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,40%	0,53%
Ex Syndicat de Colleville Hermanville Lion sur Mer / Part Lion sur Mer	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 286	2 271,00
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	349 655,00	375 375,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,65%	0,60%

Collectivités		Exercice 2016	Exercice 2017
Ex Syndicat d'Ifs Bourguebus	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre		12 164,00
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 516 636,00	1 622 000,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		0,75%
Ex Syndicat de Louvigny	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre		21 149,00
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	2 463 964,00	2 602 287,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		0,81%
Ex Syndicat de May sur Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	14 191 46,00	5 909,18
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 290 133,00	1 273 256,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,75%	0,46%
Ex Syndicat de Mondeville Colombelles Giberville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	25 221,00	23 024,00
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	4 016 908,00	2 982 589,00
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0.63	0,77%
Ex Syndicat de Sannerville Touffreville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre		3 057,49
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année		110 570,54
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		2,77%

9 Rapport financier 2017

9.1 Tarification de l'eau et recettes du service

9.1.1 Modalités de tarification

La facture d'eau potable comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

9.1.2 Facture d'eau type (D102.0)

COMMUNE DE BENOUVILLE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	4	4,00	4	4	4	4
Part variable – de 1 à 60 m3	0,03	1,80	0.03	1,8	0,03	1,8
Part variable – de 61 à 120 m3	0,15	9,00	0.15	9	0,15	9
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0.08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	30	30,00	30.06	30,06	30,47	30,47
Part variable - importation	0,6154	73,85	0.626	75,12	0,6357	76,284
Part variable – distribution	0,0422	5,06	0.0423	5,08	0,0429	5,148
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0.42	50,4	0,42	50,4
Préservation des Ressources en eau	0,0224	2,69	0.042	2.69	0,042	5,04
TOTAL HT		185,80		187.75		194,14
TVA	5,50%	10,22	5.5%	10,32	5.5%	10,68
TOTAL TTC		196,02		198.07		204,82
Au m3		1,63		1.65		1,71

COMMUNE DE BIEVILLE BEUVILLE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,39	21,39	21,39	21,39	21,39	21,39
Part variable	0,4509	54,11	0,4509	54,11	0,4509	54,11
Part Syndicale EBC – Production	0,06	7,20	0,06	7,20	0,1	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	27,16	27,16	27,19	27,19	27,7	27,70
Part variable – distribution	0,472	56,64	0,473	56,76	0,482	57,84
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,40	0,42	50,40
TOTAL HT		216,30		217,05		223,44
TVA	5,50%	11,90	5.5%	11,94	5.5%	12,28909
TOTAL TTC		228,19		228,98564		235,73
Au m3		1,90		1,91		1,96

COMMUNE DE BLAINVILLE SUR ORNE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,7	12,70	12,7	12,7	12,7	12,7
Part variable – de 0 à 60 m3	0,5236	31,42	0,5236	31,416	0,5236	31,416
Part variable – de 61 à 120 m3	0,5281	31,69	0,5281	31,686	0,5281	31,686
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	13,1	13,10	13,08	13,08	13,35	13,35
Part variable – distribution	0,23	27,60	0,2297	27,564	0,2344	28,128
REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
Préservation Ressources en eau	0,03	3,60	0,035	4,2	0,035	4,2
TOTAL HT		179,50		180,65		183,88

COMMUNE DE BLAINVILLE SUR ORNE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
TVA	5.5%	9,87	5.5%	9,94	5.5%	10,11
TOTAL TTC		189,37		190,58		193,99
Au m3		1,58		1,59		1,62

COMMUNE DE CAEN	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	0	0,00	0	0	0	0
Part variable	0,1158	13,90	0,117	14,04	0,1193	14,316
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	37,04	37,04	37,48	37,48	38,16	38,16
Part variable – distribution	0,8839	106,07	0,7255	87,06	0,739	88,68
REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
Préservation Ressources en eau	0,0838	10,06	0,0838	10,06	0,0838	10,056
TOTAL HT		226,46		208,64		213,61
TVA	5.5%	12,46	5.5%	11,47	5.5%	11,75
TOTAL TTC		238,92		220,11		225,36
Au m3		1,99		1,83		1,88

COMMUNE DE CARPIQUET	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	0	0,00	0	0	0	0
Part variable	0,68	81,60	0,68	81,6	0,68	81,6
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	17,15	17,15	17,17	17,17	17,34	17,34
Part variable – distribution	0,2022	24,26	0,2024	24,288	0,2044	24,528
Abonnement location	0	0	0	0	0	0

COMMUNE DE CARPIQUET	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
TOTAL HT		182.41		183.06		185.87
TVA	5.5%	10,63	5.5%	10,67	5.5%	10,83
TOTAL TTC		192.45		193.13		196.09
Au m3		1.60		1.61		1.63

COMMUNE DE CORMELLES LE ROYAL	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24
Part variable	0,77	92,40	0,77	92,40	0,77	92,4
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,60	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	0	0,00	0	0,00	0	0
Part variable – distribution	0	0,00	0	0,00	0	0
Abonnement location	0	0,00	0	0,00	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,40	0,42	50,4
TOTAL HT		167,04		167,64		170,04
TVA	5.5%	9,19	5.5%	9,22	5.5%	9,35
TOTAL TTC		176,23		176,86		179,39
Au m3		1,47		1,47		1,49

COMMUNE D'EPRON	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,28	9,28	9,28	9,28	9,28	9,28
Part variable	0,88	105,60	0,88	105,6	0,88	105,6
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	20	20,00	19,96	19,96	20,2	20,2
Part variable – distribution	0,1776	21,31	0,1772	21,264	0,1794	21,528
Abonnement location	0	0,00	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4

COMMUNE D'EPRON	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
TOTAL HT		215,59		216,10		219,01
TVA	5.5%	11,86	5.5%	11,89	5.5%	12,05
TOTAL TTC		227,45		227,99		231,05
Au m3		1,90		1,90		1,93

COMMUNE DE FLEURY SUR ORNE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,34	6,34	6,34	6,34	6,34	6,34
Part variable	0,44	52,80	0,44	52,8	0,44	52,8
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	33,44	33,44	33,42	33,42	33,86	33,86
Part variable – distribution	0,7036	84,43	0,7035	84,42	0,7127	85,524
Abonnement location	0	0,00	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
Préservation ressources en eau	0,0879	10,55	0,0879	10,548	0,0879	10,548
TOTAL HT		246,96		247,53		251,47
TVA	5.5%	13,58	5.5%	13,61	5.5%	13,83
TOTAL TTC		260,54		261,14		265,30
Au m3		2,17		2,18		2,21

COMMUNE D'HEROUVILLE SAINT CLAIR	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	17,24	17,24	17,24	17,24	17,24	17,24
Part variable	1,1947	143,36	1,1947	143,364	1,1947	143,364
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
Préservation ressources en eau	0	0,00	0	0	0	0
TOTAL HT		220,00		220,60		223,00
TVA	5.5%	12,10	5.5%	12,13	5.5%	12,27
TOTAL TTC		232,10		232,74		235,27
Au m3		1,93		1,94		1,96

COMMUNE DE OUISTREHAM	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	1	1,00	1	1	1	1
Part variable – de 0 à 60 m3	0,45	27,00	0,45	27	0,45	27
Part variable – de 61 à 120 m3	0,57	34,20	0,57	34,2	0,57	34,2
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	31,7	31,70	31,88	31,88	32,33	32,33
Part variable – distribution	0,6469	77,63	0,6506	78,072	0,6598	79,176
Abonnement location	0	0,00	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
Préservation ressources en eau	0,06	7,20	0,095	11,4	0,095	11,4
TOTAL HT		238,13		243,55		247,51
TVA	5.5%	13,10	5.5%	13,40	5.5%	13,61
TOTAL TTC		251,23		256,95		261,12
Au m3		2,09		2,14		2,18

COMMUNE DE SAINT AUBIN D'ARQUENAY	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08
Part variable	0,51	61,20	0,51	61,2	0,51	61,2
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	11,86	11,86	11,87	11,87	11,98	11,98
Part variable – distribution	0,392	47,04	0,392	47,04	0,396	47,52
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
TOTAL HT		187,58		188,19		191,18
TVA	5.5%	10,32	5.5%	10,35	5.5%	10,51
TOTAL TTC		197,90		198,54		201,69
Au m3		1,65		1,65		1,68

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	8	8,00	8	8	8	8
Part variable	0,11	13,20	0,11	13,2	0,11	13,2
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	37,34	37,34	37,68	37,68	38,42	38,42
Part variable – distribution	0,793	95,19	0,800	96	0,8165	97,98
Abonnement location	0	0,00	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
Préservation ressources en eau	0,005	0,60	0,005	0,6	0,005	0,6
TOTAL HT		213,73		215,48		220,60
TVA	5.5%	11,76	5.5%	11,85	5.5%	12,13
TOTAL TTC		225,49		227,33		232,73
Au m3		1,88		1,89		1,94

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE DEMOUVILLE CUVERVILLE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	26,56	26,56	26,56	26,56	26,56	26,56
Part variable	0,381	45,72	0,381	45,72	0,381	45,72
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	18,2	18,20	18,21	18,21	18,41	18,41
Part variable – distribution	0,3023	36,28	0,3026	36,312	0,3058	36,696
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
Préservation Ressources en eau	0,055	6,60	0,0591	7,092	0,0591	7,092
TOTAL HT		192,76		193,89		196,88
TVA	5.5%	10,60	5.5%	10,66	5.5%	10,83
TOTAL TTC		203,36		204,56		207,71
Au m3		1,69		1,70		1,73

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE SANNEVILLE TOUFFREVILLE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,6	21,6	21,6	21,6	21,6	21,6
Part variable	1,13	135,6	1,13	135,6	1,13	135,6
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,6	0,08	9,6	0,1	12
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,6	0,38	45,6	0,38	45,6
Préservation Ressources en eau	0,29	34,8	0,29	34,8	0,29	34,8
TOTAL HT		248,89		248,90		249,60
TVA	5.5%	13,69	5.5%	13,69	5.5%	13,73
TOTAL TTC		262,58		262,59		263,33
Au m3		2,19		2,19		2,19

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,16	9,16	9,16	9,16	9,16	9,16
Part variable	0,5774	69,29	0,5774	69,288	0,5774	69,288
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	23,96	23,96	23,85	23,85	24,27	24,27
Part variable – distribution	0,515	61,80	0,527	63,24	0,534	64,08
Abonnement location	0	0,00	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
Préservation ressources en eau	0,1064	12,77	0,1064	12,768	0,1064	12,768
TOTAL HT		236,38		238,31		241,97
TVA	5.5%	13,00	5.5%	13,11	5.5%	13,31
TOTAL TTC		249,38		251,41		255,27
Au m3		2,08		2,10		2,13

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE CAEN OUEST	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	5	5,00	5	5,00	5	5
Part variable	0,328	39,36	0,328	39,36	0,328	39,36
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,60	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	15,86	15,86	16,01	16,01	16,11	16,11
Part variable – distribution	0,867	104,04	0,889	106,68	0,895	107,4
Abonnement location	0	0,00	0	0,00	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,40	0,42	50,4
Préservation ressources en eau	0,0838	10,06	0,0975	11,70	0,09	10,8
TOTAL HT		233,72		238,75		241,07
TVA	5.5%	12,85	5.5%	13,13	5.5%	13,26
TOTAL TTC		246,57		251,88		254,33
Au m3		2,05		2,10		2,12

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE CHEUX SAINT MANVIEU	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	10,9	10,90	10,9	10,9	10,9	10,9
Part variable	0,81	97,20	0,81	97,2	0,81	97,2
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	39,56	39,56	39,64	39,64	39,88	39,88
Part variable – distribution	0,478	57,36	0,489	58,68	0,3501	42,012
Abonnement location	0	0,00	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
Préservation ressources en eau	0,0372	4,46	0,031	3,72	0	0
TOTAL HT		268,88		270,14		252,39
TVA	5.5%	14,79	5.5%	14,86	5.5%	13,88
TOTAL TTC		283,67		285,00		266,27
Au m3		2,36		2,37		2,22

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE COLLEVILLE – HERMANVILLE – LION SUR MER – PART COLLEVILLE / HERMANVILLE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement			6.12	6.12	6.12	6.12
Part variable			0.1856	22.27	0.1856	22.27
Part Syndicale EBC – Production			0.08	9.60	0.10	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement			47.80	47.80	48	48
Part variable – distribution			0.975	117	0.98	117.60
Abonnement location			0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution			0.42	50.40	0.42	50.40
Préservation ressources en eau			0.0912	10.94	0.0912	10.94
TOTAL HT		0,00		264.14		267.34
TVA	5.5%	0,00	5.5%	14.53	5.5%	14.70
TOTAL TTC		0,00		278.66		282.04
Au m3		0,00		2.32		2.35

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE COLLEVILLE – HERMANVILLE – LION SUR MER – PART LION SUR MER	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12
Part variable	0,1856	22,27	0,1856	22,272	0,1856	22,272
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,6	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	40,28	40,28	47,8	47,8	47,98	47,98
Part variable – distribution	0,9777	117,32	0,9754	117,048	0,9786	117,432
Abonnement location	0	0,00	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,4	0,42	50,4
Préservation ressources en eau	0,06	7,20	0,06	7,2	0,06	7,2
TOTAL HT		252,59		260,44		263,40
TVA	5.5%	13,89	5.5%	14,32	5.5%	14,49
TOTAL TTC		266,48		274,76		277,89
Au m3		2,22		2,29		2,32

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE IFS BOURGUEBUS	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12	12,00	12	12,00	12	12
Part variable – de 1 à 100 m3	0,44	44,00	0,44	44,00	0,44	44
Part variable – de 101 à 120 m3	0,52	10,40	0,52	10,40	0,52	10,4
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,60	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	40	40,00	40,24	40,24	40,72	40,72
Part variable	0,6058	72,70	0,6195	74,34	0,6268	75,216
Abonnement location	0	0,00	0	0,00	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,40	0,42	50,4
Préservation ressources en eau	0	0,00	0	0,00	0	0
TOTAL HT		238,50		240,98		244,74
TVA	5.5%	13,12	5.5%	13,25	5.5%	13,46
TOTAL TTC		251,61		254,23		258,20
Au m3		2,10		2,12		2,15

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE LOUVIGNY	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	30	30,00	31,5	31,50	31,5	31,5
Part variable	0,584	70,08	0,591	70,92	0,591	70,92
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,60	0,1	12
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	35,39	35,39	35,69	35,69	37,6	37,6
Part variable	0,704	84,48	0,732	87,84	0,771	92,52
Abonnement location	0	0,00	0	0,00	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,40	0,42	50,4
Préservation ressources en eau	0,0003	0,04	0,0003	0,04	0,0003	0,036
TOTAL HT		279,39		285,99		294,98
TVA	5.5%	15,37	5.5%	15,73	5.5%	16,22
TOTAL TTC		294,75		301,72		311,20
Au m3		2,46		2,51		2,59

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE MAY SUR ORNE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28
Part variable – de 0 à 60 m3	0,43	25,80	0,43	25,80	0,43	25,80
Part variable – de 61 à 120 m3	0,46	27,60	0,46	27,60	0,46	27,60
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,60	0,1	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	37,88	37,88	38,26	38,26	41	41,00
Part variable	0,69	82,80	0,697	83,64	0,747	89,64
Abonnement location	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,415	49,80	0,42	50,40	0,42	50,40
Préservation ressources en eau	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL HT		239,76		241,58		252,72
TVA	5.5%	13,19	5.5%	13,29	5.5%	13,90
TOTAL TTC		252,95		254,87		266,62
Au m3		2,11		2,12		2,22

TERRITOIRE DE L'EX SYNDICAT DE MONDEVILLE COLOMBELLES GIBERVILLE	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	3,82	3,82	3,82	3,82	3,82	3,82
Part variable	0,3961	47,53	0,3961	47,53	0,3961	47,53
Part Syndicale EBC – Production	0,08	9,60	0,08	9,60	0,1	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	16,38	16,38	23,98	23,98	23,24	23,24
Part variable	0,7758	93,10	0,8319	99,83	0,8062	96,74
Abonnement location	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,42	50,40
Préservation ressources en eau	0,1048	12,58	0,1048	12,58	0,1048	12,58
TOTAL HT		228,61		242,94		246,31
TVA	5.5%	12,57	5.5%	13,36	5.5%	13,55
TOTAL TTC		241,18		256,30		259,86
Au m3		2,01		2,14		2,17

9.1.3 Recettes

Type de recette	Exercice 2017 en k€
Vente d'eau	10 602 082
Indemnités de transfert	70 860
Redevances versées par les délégataires	1 285 420
Redevances antennes	18 040
Produits exceptionnels (transfert résultats budgétaires – membres)	1 245 238
Produits financiers	1 651
Total des recettes	13 223 291

9.2 Financement des investissements

9.2.1 Montants financiers

Montants financiers

	Exercice 2017 (en K €)
Montants financier HT des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire	4 112 857
Montants des subventions en €	336 816
Montants des contributions du budget générales en €	/

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes en :

		Exercice 2017 (en K €)
Encours de la dette au 31 décembre		16 854 327
Montant remboursé durant l'exercice en K€	en capital	1 054 600
	en intérêts	358 738

Amortissements

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 1 865 775 €.

9.3 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

9.3.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pas de données pour 2017.

9.3.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Pour l'année 2017/exercice 2018, les subventions ont été attribuées pour les projets suivants (distribution) :

Association Amitié et Action Mutuelle Avec Bongo et Alentours-Hubert Folie

Subvention accordée 10 000€ pour le projet " Forage de deux puits et adduction d'eau avec château d'eau par pompe immergée"

Association Codeko –Ouistreham

Subvention accordée 6 000€ pour le projet "Développement des infrastructures et de distribution d'eau potable dans les établissements scolaires à Kribi – Cameroun"

Association Eau vive Normandie-Ifs

Subvention accordée 4 500€ pour le projet BS du 20 mars 2018 "Phase 2 : Accès à l'eau potable pour deux villages, Kornaka – Niger"

10 Tableau récapitulatif des indicateurs

Code	Libellé	N° page
D101.1	Estimation du nombre d'habitants desservis	49
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120m³	68
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	62
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne la bactériologie	56
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	56
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	53
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	54
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	55
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	61
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	26
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	81
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	63
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	62
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	64
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	65
P155.1	Taux de réclamation	64



**SYNDICAT MIXTE
DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE
DE LA RÉGION DE CAEN**

16 rue Rosa Parks
CS 52700
14027 Caen Cedex 9